

# CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2014



## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 14 octobre 2014

---

*La protection maternelle et infantile*

*projet de résolution :*

*Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014 :  
l'impératif d'une ambition pour le climat*

*Débat d'actualité :*

*la révision à mi-parcours de la stratégie UE 2020  
Intervention de Philippe Léglise-Costa,  
Secrétaire général des affaires européennes*

---



## SOMMAIRE

<b>ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU .....</b>	<b>5</b>
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>6</b>
Décès d'anciens membres du CESE.....	6
Présidence de groupe.....	7
Élections sénatoriales .....	7
Réunions des Présidents de sections, délégations et groupes .....	7
Chantier relatif à la restitution des bétons Perret.....	8
Avis du Haut Conseil des finances publiques.....	9
Saisines.....	10
Adoption et transformation d'une Étude .....	10
Expérimentation .....	11
Conseil national des services publics .....	11
Calendrier des assemblées plénières.....	11
Projet de résolution.....	12
<b>LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE .....</b>	<b>12</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>13</b>
<b>ALLOCATION DE MME ROSSIGNOL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA FAMILLE, DES PERSONNES AGÉES ET DE L'AUTONOMIE .....</b>	<b>17</b>
<b>DISCUSSION GENERALE.....</b>	<b>21</b>
CFDT - M. Ritzenthaler .....	21
Coopération - M. Argueyrolles.....	22
Professions libérales - M. Capdeville .....	23
CFE-CGC - Mme Weber.....	24
Outre-Mer - M. Grignon.....	25
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Antoine Dulin.....	26
Agriculture - M. Pelhate .....	27
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet .....	28
UNAF - M. Damien.....	29
Mutualité - Mme Vion.....	30
Artisanat - Mme Foucher.....	32
UNSA - Mme Dupuis.....	33
CGT - Mme Farache.....	34
Associations - M. Leclercq.....	35
CGT-FO - Mme Boutaric .....	36
Entreprises - M. Jamet .....	37
Personnalités qualifiées - M. Etienne .....	38

<b>DISCUSSION DES AMENDEMENTS .....</b>	<b>40</b>
<b>VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS .....</b>	<b>40</b>
<b>PROJET DE RÉSOLUTION CONSEIL EUROPÉEN DES 23 ET 24 OCTOBRE 2014 : L'IMPÉRATIF D'UNE AMBITION POUR LE CLIMAT.....</b>	<b>41</b>
<b>DÉBAT D'ACTUALITÉ : RÉVISION À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE UE 2020.....</b>	<b>44</b>
<b>ALLOCUTION DE M. LÉGLISE-COSTA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES AFFAIRES EUROPÉENNES .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>63</b>
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis <i>La protection maternelle et infantile</i> .....	65
Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé à l'amendement déposé sur le projet d'avis <i>La protection maternelle et infantile</i> .....	67
Annexe 3 : <i>La protection maternelle et infantile</i> - Diaporama illustrant les propos de Christiane Basset, rapporteure .....	69

**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU**

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que nous avons décidé de débiter notre séance avec une demi-heure d'avance afin d'intégrer dans un horaire tendu l'élection d'un nouveau membre du bureau suite à la décision de Madame Dupuis de quitter ses fonctions de membre du bureau.

Nous nous sommes exprimés lors de la dernière séance pour lui exprimer notre gratitude pour son investissement, son bon sens, sa motivation dans l'intérêt du Conseil économique, social et environnemental.

Nous sommes évidemment respectueux de sa décision et un peu orphelins de son départ.

En conséquence, l'ordre du jour nous conduit à l'élection d'un membre du bureau, représentant du groupe de l'UNSA.

Il convient de respecter un certain formalisme. Notre règlement intérieur stipule que « *les membres du bureau sont élus au scrutin secret au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés au deuxième tour à la majorité relative des suffrages exprimés et, en cas d'égalité, au bénéfice de l'âge* ».

Leur désignation se fait au scrutin pluri-nominal ; les bulletins blancs sont comptés dans les suffrages exprimés, les bulletins nuls ne le sont pas.

Tous ces votes ont lieu au scrutin secret par appel nominal à la tribune.

Je vous invite, dans un souci de gain de temps, à bien anticiper votre appel.

J'ai reçu la candidature de M. Jean Grosset, au nom de l'UNSA, en qualité de membre du bureau.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Dans ces conditions, nous allons procéder au vote.

Vous trouverez sur votre table un bulletin et à l'appel de votre nom, je vous demande de le déposer dans l'urne qui se trouve à la tribune.

Je demande à Claire Guichet, Betty Hervé, Amélie Rafaël et Azwaw Djebara de bien vouloir prendre place pour assumer les fonctions de scrutateurs.

Je déclare le scrutin ouvert.

Je demande à Claire Guichet de procéder à l'appel par ordre alphabétique.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret, par appel nominal à la tribune).*

**M. le Président.** Mes chers collègues, plus personne ne demande à voter ? Je déclare donc le scrutin clos. Je remercie nos scrutateurs de bien vouloir procéder au dépouillement.

**M. le Président.** Mes chers collègues, voici le résultat de l'élection d'un membre du Bureau :

- Nombre de votants : 134
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 131
- Majorité absolue : 66
- Bulletins blancs : 12

M. Grosset a obtenu 119 voix. Il est brillamment élu en qualité de membre du Bureau.

*(Applaudissements)*

## **COMMUNICATIONS**

### *Décès d'anciens membres du CESE*

**M. le président.** Mes chers collègues, Je vous invite à saluer la mémoire de nos anciens qui nous ont quittés.

Monsieur Etienne Lapèze, né le 19 janvier 1935 à Montcuq dans le Lot. Agriculteur, il était très attaché à un aménagement et un développement du territoire, équilibré, ainsi qu'à la négociation des programmes européens et la défense du monde rural. Il fut l'un des membres fondateurs du groupe coopératif agroalimentaire CAPEL.

Monsieur Lapèze a assumé de nombreuses fonctions départementales et nationales. Á trente-cinq ans, il devint président de la FDSEA du Lot, fonction qu'il exercera pendant dix-sept ans. De 1975 à 1999 il fut vice-président, puis secrétaire général de la FNSEA. Il présida également de 1986 à 2000 la Fédération Nationale des SAFER, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Etienne Lapèze est entré dans notre assemblée en mars 1981, en qualité de membre de section. Il fut désigné Conseiller dès le mois de mai suivant, au sein du groupe de l'Agriculture, et devint Président du groupe en 1995, fonction qu'il exerça jusqu'à la fin de son mandat en 1999. Il participa aux travaux de la Section du Travail et des relations professionnelles de 1981 à 1984 ; à ceux de la Section du travail de 1984 à 1994 et aux travaux de la section des affaires sociales de 1995 à 1999.

En 1983 il fut également nommé au CESR de Midi-Pyrénées. Il y présida de 1983 à 1989 la commission économie rurale, puis de 1989 à 2001 la commission aménagement du territoire. Monsieur Lapèze était Commandeur du Mérite agricole, et Chevalier de l'Ordre national du mérite.

Nous avons aussi à déplorer le décès de Monsieur Jacques Chesnaud, né le 15 août 1923 à Marseille. Propriétaire de plusieurs boucheries à Marseille, il a été successivement secrétaire général et vice-président de la CGPME ainsi que président de la Confédération générale de l'alimentation de détail et de la Confédération de la boucherie qu'il a présidé pendant 20 ans. En reconnaissance à son implication dans la vie de la Confédération, celle-ci vient d'ailleurs de décider de donner son nom à l'École nationale de boucherie.

Nommé membre du Conseil en 1974, au sein du groupe des entreprises privées, il participa aux travaux de la section de l'agriculture et de l'alimentation jusqu'en 2004. Jacques Chesnaud était Officier de la Légion d'Honneur,

Je vous invite à nous associer à la douleur des familles et à présenter aux groupes de l'agriculture et des entreprises nos sincères condoléances.

*(L'assemblée observe une minute de silence)*

### **Présidence de groupe**

**M. le président.** Madame Christine Dupuis nous a fait part de sa démission, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, en qualité de présidente du groupe de l'UNSA. J'ai le plaisir de vous annoncer l'élection à la présidence du groupe de l'UNSA de M. Jean Grosset.

Je voudrais renouveler, en votre nom à tous, mes remerciements à Christine Dupuis pour son implication. Elle fût à l'origine de quelque chose qui a beaucoup séduit le Conseil économique, social et environnemental : l'implication de jeunes lycéens dans nos colloques « *Vivre ensemble* ». Chère Christine, merci pour tes apports et ton sens des relations humaines.

*(Applaudissements)*

### **Élections sénatoriales**

**M. le président.** Le 28 septembre ont eu lieu les élections sénatoriales. Notre collègue Daniel Grémillet, du groupe de l'agriculture, a été élu sénateur des Vosges. En notre nom à tous, je lui adresse nos sincères félicitations.

### **Réunions des Présidents de sections, délégations et groupes**

**M. le président.** J'ai rendu compte au Bureau des réunions des présidents de section et de délégation d'une part, et des présidents de groupe d'autre part, organisées les 23 et 24 septembre derniers.

L'ensemble des participants s'est prononcé pour l'établissement d'un « *Bilan de mandature* » et le Bureau définira, au vu des retours plus précis des formations de travail, un contenu et une méthodologie.

Au cours de ces deux réunions, une majorité s'est également dégagée en faveur d'une expérimentation de prestation externe sur les relations institutionnelles, de manière à conforter notre dispositif de promotion des avis, rapports et études.

Cette démarche de professionnalisation des relations institutionnelles sera expérimentée sur une année ; la question d'une internalisation de cette fonction importante sera alors de nouveau posée.

Quatre présidents de section ou délégation ont accepté de participer à la rédaction du cahier des charges. Il s'agit de : Geneviève Bel, Anne-Marie Ducroux, Jean-Paul Bailly et Philippe Da Costa.

Lors de ces réunions, J'ai également eu l'occasion de rappeler l'importance du colloque « *Les Conseils économiques et sociaux face aux attentes de la société civile européenne* », que nous organisons le vendredi 14 novembre prochain, postérieurement à la réunion des Présidents et Secrétaires généraux des CES européens qui aura lieu le 13 novembre prochain.

J'appelle votre attention sur l'importance de ce rendez-vous à l'heure où l'Europe doit proposer des solutions et ne plus apparaître aux yeux de nos concitoyens comme un problème.

Au nombre des évènements organisés, je rappelle également qu'aura lieu le 17 novembre le colloque - co-organisé entre le CESE et France Stratégie - « Un acte vers un Plan national pour la RSE ». Je me félicite que nos collègues déjà désignés pour participer au Comité de pilotage - Marc Blanc, Sylvie Brunet, Alain Delmas, Sophie de Menthon, Évelyne Pichenot, Amélie Rafaël, soient rejoints par les représentants de deux nouveaux groupes - Anne-Marie Ducroux et Catherine Tissot-Colle - et une personnalité associée, Sonia Hamoudi.

### *Chantier relatif à la restitution des bétons Perret*

**M. le président.** J'ai fait part au Bureau des dernières informations que nous avons reçues sur le chantier relatif à la restitution des bétons Perret.

Je vous rappelle qu'une réunion d'information est organisée demain, à 12h30 près de la Buvette, en présence des entreprises, de l'OPPIC - auquel nous avons confié la maîtrise d'ouvrage - et de l'architecte en chef des monuments historiques.

Les entreprises pourront nous expliquer comment, grâce aux évolutions technologiques et surtout à une bonne organisation du chantier, nous pouvons envisager une réduction considérable des nuisances sonores que nous avons craintes initialement.

Au demeurant, nous voulons que ce chantier soit exemplaire sur le plan social, sur le plan environnemental, sur le plan de la maîtrise technique. De fait, la Cité de l'architecture va mobiliser ses ingénieurs, universitaires pour étudier *in situ* un chantier de rénovation du béton qui peut avoir une capacité d'exemple à l'échelon international.



Au final, Il est donc possible que, contrairement à nos prévisions, nous puissions concilier la réalisation du chantier et le maintien *in situ* du personnel et de l'activité des sections et des groupes. C'est une décision qui sera prise avec des engagements très précis, une évaluation *in situ* et un médiateur désigné.

Cette nouvelle serait intéressante pour tous, parce qu'elle ne nous mettrait pas dans l'inconfort. Une décision sera prise dans quelques jours et l'ensemble des attachés des groupes et des personnels seront informés par la Secrétaire générale.

### *Avis du Haut Conseil des finances publiques*

**M. le Président.** Le Bureau a aussi évoqué les avis du Haut Conseil des finances publiques, adoptés le 26 septembre 2014 sur le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019.

#### **Sur le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019.**

**M. le Président.** Le Haut Conseil relève que le gouvernement a fait le choix d'aligner les estimations de PIB potentiel sur celles de la Commission européenne (1 % en 2014-2015 et 1,2 % en moyenne pour les années 2016-2019).

Ceci constitue une hypothèse acceptable qui ne lève pas cependant les interrogations sur la capacité de rebond de l'économie française.

Le Haut Conseil note que, nonobstant un calendrier de reprise décalé et des taux de croissance moins élevés, le scénario macroéconomique pour les années 2016-2017 continue de reposer sur des hypothèses trop favorables sur l'environnement international et sur l'investissement.

Il constate que la trajectoire de finances publiques n'est pas cohérente avec les engagements pris par la France - actuellement sous procédure pour déficit public excessif - dans son programme de stabilité d'avril 2014 :

- le déficit effectif reste supérieur à 4 % du PIB en 2015 (- 4,3 %) et le retour en-deçà de 3 % du PIB est reporté à 2017 ;
- l'objectif de moyen terme, cible de solde structurel permettant d'assurer la soutenabilité de la position budgétaire, revu à la baisse à - 0,4 % du PIB, est de nouveau reporté en fin de période de programmation (2019).

Il conclut en indiquant que le respect de cette trajectoire - qui suppose d'infléchir fortement la croissance de la dépense publiques - n'est pas acquis.

#### **Sur les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2015.**

**M. le Président.** Le Haut Conseil considère que la prévision de croissance du gouvernement de 0,4 % en 2014 est réaliste.

S'agissant de l'année 2015, la prévision de croissance de 1 % lui paraît au contraire optimiste. Elle suppose en effet un redémarrage rapide et durable de l'activité. En outre, le scénario du gouvernement présente plusieurs fragilités touchant au dynamisme de l'environnement international et de la demande intérieure.

S'agissant des mesures correctives à apporter, le gouvernement fait le choix de définir une nouvelle trajectoire et fixe de nouveaux objectifs dont l'ambition est revue à la baisse.

Même si l'effort sur la dépense est réel depuis 2011, l'objectif d'une croissance de la dépense publique limitée à 1,1 % en valeur en 2015 risque de ne pas être atteint.

Il en irait de même pour l'objectif d'amélioration du solde structurel de 0,2 point de PIB.

Dans un contexte de faiblesse combinée de la croissance et de l'inflation, le Haut Conseil souligne le risque que fait peser ce nouveau report de l'ajustement sur la trajectoire de la dette publique qui continuera à augmenter.

Le Haut Conseil nous conduit à intégrer à nos réflexions une hypothèse de croissance faible.

Dès lors, mes Chers collègues, il me paraît important que nous participions, à notre mesure, à l'effort de redressement du pays et à la limitation des dépenses publiques.

J'ai donc informé le Bureau qu'en accord avec les Questeurs, nous allions, au vu des résultats anticipés de gestion pour 2014, proposer une contribution volontaire du CESE à hauteur de 350 000 €.

### *Saisines*

**M. le Président.** Le Bureau a confié à la section de l'économie et des finances, sur sa proposition, la préparation d'un projet d'avis sur *Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques financiers et sociétaux*. La fin des travaux serait prévue pour le premier trimestre 2015.

### *Adoption et transformation d'une Étude*

**M. le Président.** Le Bureau a adopté l'étude transmise par le Président de la délégation à l'Outre-mer sur *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*.

Il a accepté la demande de transformation de cette étude en rapport, en vue d'un projet d'avis.

L'examen de ce projet d'avis serait prévu pour le 11 février 2015, avant le débat d'actualité relatif à Mayotte, suite à l'étude menée par le professeur Janky - avec le soutien du Secours catholique et de Médecins du monde - sur la situation de Mayotte.

### ***Expérimentation***

**M. le Président.** Le Bureau a validé une méthode expérimentale proposée par la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux, concernant la préparation du projet d'avis *Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France*.

Le Bureau a approuvé à l'unanimité cette initiative permettant d'associer quatre classes volontaires – du primaire, du collège, du lycée et de l'enseignement supérieur - à l'élaboration d'un projet d'avis avec la désignation d'un membre de la section référent et avec l'encadrement d'enseignants volontaires. Cette initiative permettrait de mieux faire comprendre aux élèves et étudiants les enjeux du changement climatique, d'approfondir leur réflexion sur le réchauffement de la planète et de témoigner de l'ouverture du CESE aux jeunes générations.

### ***Conseil national des services publics***

**M. le Président.** Nous avons validé la liste des membres du CESE siégeant au Conseil national des services publics. Il a été rappelé que notre institution devait choisir de garder la liberté totale du choix de ses membres et de ne pas répondre à une injonction gouvernementale.

Le CESE sera représenté au sein du Conseil national des services publics par :

- Hubert Allier ;
- Antoine Dulin ;
- Nadia El Okki ;
- Christiane Therry.

Je les réunirais pour mettre en place une méthode de travail avec une coordination pour parler au nom du CESE de ces enjeux.

### ***Calendrier des assemblées plénières***

**M. le Président.** Les 10 et 11 février 2015, nous aurons une séance consacrée à l'Outre-mer et nous réfléchissons à la possibilité d'une semaine dédiée à l'Outre-mer.

### ***Projet de résolution***

**M. le Président.** Ce matin, alerté par l'imminence d'un rendez-vous important du Conseil européen en vue de l'adoption du plan d'action sur le climat et l'énergie, les 23 et 24 octobre 2014, le Bureau a accepté de modifier l'ordre du jour de notre présente séance pour y introduire un débat d'actualité sur un projet de résolution intitulée : *Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014 : l'impératif d'une ambition pour le climat.*

Mme Mesquida et M. Guikinger nous présenteront, en introduction, ce projet de résolution - qui est en cohérence avec l'ensemble des travaux conduits par le CESE sur les enjeux climatiques au cours de la présente mandature – et nous feront part de l'importance et l'urgence d'une prise de position sur un plan géostratégique.

Ce débat aura lieu juste après le vote de l'avis sur la PMI et avant l'intervention de M. Léglise-Costa sur la révision de la stratégie européenne 2020 avec le souhait que ce dernier puisse entendre le CESE sur ce débat important.

### **LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

**M. le Président.** Nous allons entendre la présentation du projet d'avis sur *La protection maternelle infantile*, présenté par Christiane Basset, rapporteure, au nom de la section des affaires sociales et de la santé présidée par François Fondard.

Je salue la présence, au banc du gouvernement et du parlement, de Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargé de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie auprès de la ministre des Affaires sociales de la santé et des droits des femmes.

Madame, nous avons des chantiers lourds en commun. J'ai été très sensible à notre entretien. Après l'intervention de Mme la rapporteure vous serez invitée à vous exprimer à la tribune.

Je salue aussi la présence de Anne Caron Déglise, votre conseillère, et de Cécile Grosjean, chargée de mission.

Je salue aussi la présence, en tribune, d'une délégation d'étudiants de Sciences-Po, intéressés par les affaires publiques, attentives à venir passer un moment au sein du CESE.

*(Applaudissements)*

## PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

**M. le Président** La parole est à Madame Basset, rapporteure.

**Mme Basset**, rapporteure. Madame la ministre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens d'abord à remercier le président Fondard et l'ensemble des membres de la section pour le travail que nous avons accompli ensemble.

Je tiens également à remercier l'administratrice de la section, Marie-Grâce Luxe, l'administrateur adjoint, Guillaume Corbel, Christine Deliere ainsi que Bruno Juignier, expert, et Claire Ménard, attachée du groupe de l'UNAF, qui m'ont accompagnée au tout long des travaux.

Pour la Protection maternelle et infantile (PMI), c'est un moment historique. Il faut réaffirmer son rôle de prévention et d'accompagnement des mères, des jeunes enfants et des familles (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

La section des affaires sociales et de la santé est très attachée, vous le savez, à la prévention en matière de santé. Au-delà de l'avis très remarqué de nos collègues Jean-Paul Etienne et Christian Corne sur *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, c'est l'ensemble des travaux de la section sur le handicap, l'accès des jeunes à leurs droits, l'investissement social, qui portent cette conviction profonde de notre section.

Il faut intervenir plus tôt, prévenir plutôt que réparer. La PMI doit être le fer de lance de cette intervention précoce auprès des familles.

Pourquoi doit-elle tenir ce rôle essentiel ? À mon sens, pour trois raisons.

**La première raison** est que - même si la santé de la mère et de l'enfant est plutôt bonne - la France occupe une position moyenne en Europe. Des progrès considérables ont été accomplis en matière de mortalité infantile, qui est passée de 77,8 pour 1000 naissances en 1945, à 3,3 en 2012, mais le taux de mortalité maternelle est encore de 10,3 pour 100 000 naissances.

Ce chiffre interroge sur la gestion de l'accouchement et ses conséquences.

La prévention précoce reste donc un enjeu essentiel. Il faut agir sur la consommation de tabac et d'alcool qui reste encore une réalité pour de trop nombreuses femmes enceintes. Il faut agir sur les nouveaux risques comme l'avancée en âge de la première grossesse, le surpoids de la mère et de l'enfant. Une action déterminée est d'autant plus nécessaire que les inégalités territoriales d'accès à la prévention sont un vrai sujet de préoccupation.

Je souhaite à ce sujet souligner la situation préoccupante de l'Outre-mer. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- en 2012, le taux de mortalité infantile était de 6,8 pour 1000 naissances à la Réunion, de 7,2 en Martinique, 11,8 en Guyane et 13,5 à Mayotte ;

- de plus, la prématurité, le nombre d'enfants de petit poids est plus élevé en Outre-mer qu'en métropole ;
- la jeunesse des mères : 9 % d'entre elles ont moins de 20 ans.

**La deuxième raison** est la prise de conscience collective : prévenir c'est agir sur les déterminants même de santé, c'est-à-dire agir sur les conditions sociales, économiques et environnementales.

**La troisième raison** est de réaffirmer que la prévention concerne l'ensemble de la population. La PMI propose un accompagnement pluridisciplinaire, et tous ceux qui le souhaitent doivent pouvoir y avoir accès.

La PMI met en place des actions de prévention et d'éducation à la santé, dans un système encore trop basé sur le curatif. Elle doit donc rester un service public. Nous avons eu des débats à ce sujet au sein de la section. Avec la situation économique, les difficultés financières des personnes et des familles, la situation dégradée des finances publiques, ne faut-il pas réserver la PMI aux populations les plus vulnérables ? Je ne le crois pas. Il ne s'agit pas de prétendre que toutes les femmes enceintes doivent être suivies par la PMI, mais simplement de dire que toutes les familles doivent pouvoir y trouver des conseils, une orientation, une prise en charge, si elles le souhaitent.

La PMI est-elle est mesure de répondre à ces objectifs ? J'ai qualifié ce moment d'historique pour la PMI. Il l'est, je crois, à trois titres.

- Historique, parce que le projet de loi relatif à la santé annonce les finalités de la politique de santé, et notamment l'amélioration de l'état de santé de la population, grâce à une prévention renforcée et la prise en compte des conditions de vie, de logement, de transport, dans l'état de santé de la population.

La PMI, par sa proximité, son approche pluridisciplinaire d'un véritable parcours de santé, doit être l'un des acteurs de cette politique de santé.

- Historique, parce que l'avenir de la PMI est peut-être menacé. L'accroissement des compétences, le partage de la gouvernance entre plusieurs acteurs, les difficultés de financement et de recrutement, se conjuguent pour créer un cadre complexe et souvent peu lisible. :
  - les compétences tout d'abord : depuis la loi de mars 2007, la PMI joue un rôle important dans la protection de l'enfance, mais il est parfois difficile d'allier la confiance des parents et la mission d'évaluation des informations préoccupantes et de signalement ;
  - la gouvernance ensuite : elle est partagée entre l'État, les départements et les organismes de sécurité sociale, pour les compétences médico-sociales, alors qu'elles relèvent des seuls départements pour les compétences sociales. Enfin, sur le recrutement, trop de postes restent encore vacants ;
  - Historique enfin, en raison des évolutions du cadre territorial. Cette gouvernance est déjà difficile aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain ? La PMI est un service public géré par les Conseils généraux. C'est la seule organisation décentralisée dans le champ sanitaire. Une

évolution du cadre territorial devra prendre en compte l'importance d'un rattachement institutionnel qui garantisse la proximité de la PMI.

Si son action est partout nécessaire, elle est indispensable dans certains territoires : les zones rurales ou certaines zones urbaines où l'accès à la santé peut être difficile.

Face à ce constat, le CESE a fait 14 préconisations pour conforter la PMI dans ses missions indispensables en termes de santé publique. Elles peuvent être articulées autour de trois axes.

- Le premier axe est de réaffirmer le caractère de service public de la PMI. L'enjeu est de sauvegarder l'accessibilité, la gratuité, et surtout la proximité de la PMI. Pour atteindre cet objectif, nous préconisons de travailler sur deux pistes :
  - la première est de clarifier les missions et de les intégrer dans le projet de loi relatif à la santé.
 

Dans ce projet de loi, la prévention et la promotion de la santé sont des socles de la politique de santé. L'objectif de la loi est de s'attaquer aux inégalités de santé, d'installer la notion de parcours de santé dans le cadre d'une prise en charge de proximité et de continuité.

Alors que c'est la mission même de la PMI, à ce stade, le projet de loi ne l'évoque même pas. Pour le CESE, il est essentiel de revitaliser la prévention et de positionner la PMI comme l'un des outils de mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé. Pour nous, il faut assigner clairement des objectifs de santé à la PMI et l'intégrer au service territorial de santé au public ;
  - la seconde piste est de réaffirmer la diversité des missions de la PMI. Elle est, et doit rester, un centre de premiers recours, un acteur de prise en charge périnatale, un acteur de prévention et un acteur de collecte de données dans une finalité épidémiologique. C'est cette diversité de missions qui en fait un acteur original de notre système sanitaire.
- Le deuxième axe est de valoriser le savoir-faire de la PMI en développant des coopérations. L'enjeu est de développer des partenariats notamment avec l'assurance maladie. Pour atteindre cet objectif, le CESE préconise trois actions :
  - la première est de placer la PMI au centre de la coordination des parcours des parents et des jeunes enfants. Le CESE s'est déjà fait l'écho de la nécessité de repérer, de la façon la plus précoce possible, les situations de vulnérabilité. C'est un point fondamental. Pour ce faire, la PMI doit renforcer sa collaboration avec la médecine scolaire, les associations, les professionnels de santé ;

- la seconde est de poursuivre et d'évaluer les partenariats avec l'assurance maladie pour permettre, par exemple, la mise en place d'au moins une action de prévention dans chaque PMI. Par exemple, lutte contre le tabagisme ou bien prévention du surpoids de la mère et de l'enfant ;
- la dernière enfin est de mieux apprécier la contribution des PMI aux politiques publiques. L'action de la PMI n'est pas toujours très bien connue, ce qui nuit à la mise en œuvre d'une politique nationale déclinée au niveau local.

L'IGAS a ainsi produit un rapport très intéressant en 2006. Le CESE préconise de réitérer ce travail. Ce rapport mettait en valeur les fortes disparités, inter et infra départementales. Elles peuvent s'expliquer par la situation du département, la densité des professionnels de santé, par exemple. En réalité, on sait peu de choses en la matière. Il importe donc de mieux documenter l'activité sociale relevant des départements.

- Troisième axe : inscrire des priorités nationales et les assortir de moyens suffisants.

Pour le CESE, il faut engager quatre actions.

Premièrement, rénover une gouvernance devenue peu lisible, en prenant appui sur le projet de loi relatif à la santé. Il faut le faire maintenant car ce projet de loi pourrait donner une base juridique à une véritable programmation pluriannuelle d'une politique « santé parents-enfants ». Le pilotage pourrait en être confié au comité interministériel de coordination des politiques gouvernementales. Ce serait une avancée importante, car ce comité aurait une vision transversale de la promotion de la santé, en intégrant les dimensions logement, travail, transport.

Deuxièmement, décliner cette politique au niveau territorial. L'ARS doit associer les PMI aux instances chargées de la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention sur le territoire.

Troisièmement, évaluer le rôle de la PMI au regard de la qualité d'accueil des jeunes enfants, à travers l'agrément des assistantes maternelles et l'autorisation des établissements. L'objectif est vraiment de permettre à la PMI de valoriser sa plus-value dans ses procédures.

Le rôle de la PMI dans la protection de l'enfance est essentiel. Nul ne le nie. Pourtant, il peut être source d'incompréhension avec les familles qui craignent une PMI qui pourrait leur enlever leurs enfants. Cette difficulté doit être entendue et prise en compte.

La remise à plat de ses activités, c'est aussi permettre à la PMI de mener des actions essentielles comme le suivi des enfants de moins de 6 ans ; la visite des 3-4 ans en école maternelle en offre un bon exemple. C'est à cet âge que les difficultés peuvent être repérées et prises en charge, afin de permettre à chaque enfant aujourd'hui, à chaque adulte demain, de préserver son capital santé.



Enfin, la dernière consiste à donner aux PMI les moyens de leur action. La priorité est de renforcer l'attractivité de l'exercice professionnel au sein des PMI grâce à la revalorisation des métiers, à travers l'harmonisation des statuts, mais aussi la promotion et la délégation d'actes entre professionnels.

C'est une feuille de route que nous avons essayé de dessiner pour les PMI, mais surtout, une feuille de route que nous proposons aux décideurs publics. La PMI dépend des choix collectifs que nous voulons faire pour elle et pour les familles, auxquelles elle propose aujourd'hui un accompagnement irremplaçable.

Je souhaite terminer mon intervention par une suggestion. J'ai initié mon propos en évoquant la situation en Outre-mer. Je crois que cette réalité doit être mieux connue et des préconisations formulées. J'invite les autorités compétentes à nous saisir en ce sens. Je vous remercie pour votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci Madame la rapporteure. Madame la ministre, si vous en êtes d'accord, je vous invite à rejoindre la tribune.

**ALLOCUTION DE MME ROSSIGNOL,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA FAMILLE, DES  
PERSONNES AGÉES ET DE L'AUTONOMIE <sup>1</sup>**

**M. le Président.** Madame la ministre, vous avez la parole.

**Mme Rossignol.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, Monsieur le président de la section des affaires sociales et de la santé, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers, la protection maternelle et infantile méritait en effet un débat citoyen éclairé. Il ne pouvait être nulle part ailleurs mieux conduit que dans cette assemblée qui, par sa diversité, représente l'ensemble de la société française.

Le projet d'avis dont vous allez débattre éclaire les enjeux des services départementaux de la PMI. Ainsi que vous l'avez souligné, Madame la rapporteure, les services de PMI sont essentiels. Ils sont des acteurs majeurs de la politique publique de promotion et de protection de la santé maternelle et infantile, aux côtés des autres professionnels de santé, des services de l'État et des organismes de Sécurité sociale. Ils sont essentiels par l'exercice d'une compétence décentralisée, unique dans le champ sanitaire, car il offre une implantation au plus près de tous les citoyens, les plus vulnérables, mais pas seulement.

C'est un service public qui s'adresse à toutes et à tous et qui joue un rôle central dans la réduction des inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge. Par leur approche pluridisciplinaire de la santé - celle des femmes, celle des jeunes enfants - il apporte une prise en charge globale originale dans le paysage sanitaire français, centrée sur des actions de prévention médico-sociale, d'éducation et de suivi.

---

<sup>1</sup> Seul le prononcé fait foi.

À ce champ d'actions se sont ajoutés, au fil des années, une mission de prévention de la maltraitance en direction des mineurs (renforcée par la loi 2007), ainsi qu'un rôle d'agrément et de suivi des modes d'accueil du jeune enfant : les assistantes maternelles, mais également les établissements collectifs.

Madame la rapporteure, vous mettez en lumière les difficultés actuelles des services de PMI : hétérogénéité des pratiques, complexité des financements, multiplicité des acteurs et des réseaux au sein desquels la PMI n'est pas toujours bien identifiée. Tout cela dans un contexte institutionnel en refondation, réforme territoriale d'une part, définition d'un service territorial de santé publique d'autre part, dans le cadre de la loi santé proposée par Marisol Touraine. À sa demande, des travaux ont débuté au premier trimestre visant à définir le rôle et la place de la PMI. Bien entendu, ces travaux s'appuieront sur votre avis et les préconisations nourries et documentées qu'il comportera.

Dans le champ famille, l'action concertée du gouvernement et des conseils généraux apporte déjà des réponses aux trois enjeux soulignés par le CESE, car il s'agit bien de cela : quels seront le rôle et la place des services de PMI dans l'organisation médico-sociale de demain ? Cette question n'est pas nouvelle, mais reste pourtant d'actualité.

L'IGAS - une première fois en 2006, de nouveau en 2011 - s'est longuement penchée sur la question. Aujourd'hui, le gouvernement peut agir. Les réformes de l'organisation territoriale et sanitaire le permettent. Le gouvernement doit le faire en écoutant avec attention la parole des conseils généraux, des représentants des PMI, des associations ; ma présence aujourd'hui dans votre assemblée l'atteste, cette volonté d'écoute se déploie. L'action du gouvernement ne pourra prendre place qu'après ce temps du débat, absolument nécessaire.

Madame la rapporteure, votre projet d'avis préconise de renforcer le pilotage des PMI, de rénover la gouvernance des politiques qu'elle met en œuvre et de bien définir les missions qu'elles prennent en charge. Dans le champ d'action qui est le mien - celui de la politique familiale et de la protection de l'enfance - les réponses à ces trois enjeux (pilotage, gouvernance et missions) sont essentiels. Le gouvernement s'y emploie en lien avec les conseils généraux et les représentants des services des PMI.

Concernant le pilotage, vos travaux concluent à un besoin de cadrage national qui ne soit pas strict, mais vise à définir des objectifs et des lignes directrices claires au plan national, afin de pouvoir ensuite être déclinés sur l'ensemble du territoire, de manière équitable et homogène.

Dans le champ des modes d'accueil destinés aux jeunes enfants, vous indiquez que certaines décisions peuvent être incomprises car pouvant refléter un manque d'harmonisation entre départements. Je souhaite vous rappeler que le gouvernement et les départements s'associent pour lever ces difficultés. Des actions ont déjà été entreprises en ce sens, par exemple, lorsque les services de l'État et les conseils généraux ont élaboré en commun un référentiel fixant les critères de l'agrément des assistantes maternelles (validé par décret en 2012).

Ce travail concerté sera poursuivi cette année par l'élaboration d'un référentiel spécifique aux missions d'assistant maternel, qui aura vocation à s'adresser à tous les acteurs accompagnant les assistants maternels : les services de PMI, mais également les relais d'assistants maternels (RAM), dont les conventions d'objectifs et de gestion - signées entre l'État et la CNAF pour la période 2013-2017 - prévoient le développement à raison d'un RAM pour 70 assistants maternels.

Vous recommandez également que l'expertise des PMI soit mise à profit au sein d'un mode de gouvernance rénové. L'action des PMI mérite en effet d'être mieux reconnue et valorisée. Au titre de mon secrétariat d'État, c'est l'objet des nouveaux schémas des services aux familles que de réunir, autour du préfet, tous les acteurs de la petite enfance et de la parentalité, c'est-à-dire le Conseil général, les services de PMI, les élus locaux, la CAF, l'Union départementale des associations familiales, les professionnels et le rectorat.

Chacun, avec son expertise, contribue à établir un diagnostic territorial en analysant les besoins dans le champ d'accueil du jeune enfant et de la parentalité. Ce diagnostic partagé conduit à des actions concertées à l'échelle du département, dans la continuité des orientations nationales, notamment en matière de réduction des inégalités territoriales et d'accès aux modes d'accueil.

À ce jour, dix-huit départements sont engagés dans une démarche de réfiguration de ces nouveaux schémas ; démarche que je proposerai au gouvernement d'étendre aux départements volontaires, et dans laquelle les services de PMI ont vocation à s'inscrire pleinement.

Enfin, vous concluez votre projet d'avis sur l'importance d'une définition claire des missions des PMI, dans le domaine de la protection de l'enfance. Politique décentralisée depuis 1983, la PMI a été réformée par la loi du 5 mars 2007 et est actuellement en phase d'évaluation. L'enjeu était de réformer la protection de l'enfance autour de 3 axes :

- mieux prédire ;
- mieux repérer ;
- mieux prendre en charge.

Le bilan de la mise en œuvre de la loi en matière de repérage des enfants en danger, remise au parlement en juillet 2013, témoigne de réelles avancées. L'ensemble des départements s'est doté d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes - plus connues sous le nom de CRIP - et de protocoles relatifs aux circuits d'alerte et de signalement, signés entre les différents acteurs mettant en œuvre la protection de l'enfance ou y concourant.

Pour autant, certains enfants en danger continuent de ne pas être suffisamment protégés ou le sont trop tardivement, comme le souligne en particulier l'avis de la CNCDH du 27 juin 2013 et la décision du Défenseur des droits, du 14 mars 2014.

J'ai donc décidé d'engager une grande concertation avec l'ensemble des acteurs pour faire évoluer cette politique publique, que je qualifie souvent « *d'angle mort des politiques publiques* ». Des dysfonctionnements existent, nous le savons, et il n'est pas acceptable de les laisser perdurer : le coût pour les enfants et pour la société toute entière est trop lourd à payer. Des initiatives exemplaires existent, nous le savons moins, et je le regrette, ou en tout cas, nous en parlons moins.

L'amélioration des politiques de protection de l'enfance ne peut se faire que dans la concertation. Je dis « concertation » car la protection de l'enfance relève de l'action des départements qui en sont les chefs de file, ce qui n'est absolument pas remis en cause, je tiens à le préciser.

J'ajoute à ce titre que le rapport du Comité de suivi du Colloque national sur les violences faites aux enfants, au Sénat, le 14 juin 2013 et remis par André Vallini à Mme Touraine souligne que la loi de 2007, votée à l'unanimité, est une bonne loi, mais trop méconnue.

Au sein des conseils généraux, la protection de l'enfance est bien entendu en premier lieu de la responsabilité des services d'aide sociale à l'enfance, mais pas seulement. Les PMI ont également un rôle essentiel à jouer et - vous l'avez rappelé -, il a été renforcé par la loi de 2007.

Les PMI jouent un rôle important dans la prévention de la maltraitance, mais aussi dans l'évaluation du suivi des enfants confiés. Je souhaite donc que les PMI puissent participer à la concertation que je vais lancer à partir de novembre. Cette concertation réunira les présidents de conseils généraux ou leurs représentants - vice-présidents, membres des exécutifs chargés de la protection de l'enfance... - ; mais également les professionnels, les associations, des magistrats, les parents et - plus original, plus novateur -, les anciens mineurs issus de l'aide sociale à l'enfance.

Mon objectif, au travers de ces rencontres, est de mieux comprendre les préoccupations et les attentes, mais aussi de me tenir à l'écoute des expériences et des bonnes pratiques mises en œuvre. Un groupe de suivi formé de personnalités reconnues de la protection de l'enfance viendra superviser l'ensemble de ces travaux. À l'issue de ces rencontres - et après un temps de restitution, d'échange et de concertation avec la Garde des Sceaux - je souhaite présenter au premier semestre 2015 une feuille de route précise.

Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseillers, la protection maternelle infantile est un service public original. Il est ancien, mais il n'en est pas moins moderne. Il peut notamment, par son approche transversale et pluriprofessionnelle, servir d'exemple à bien d'autres acteurs des champs sanitaires et sociaux.

La réflexion que vous menez nourrira, je n'en doute pas, le débat sur l'avenir de la PMI. Votre projet d'avis est déjà riche, le gouvernement y prêtera, je m'y engage, une écoute attentive. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Madame la ministre.

## DISCUSSION GENERALE

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à M. Ritzenthaler, au nom du groupe de la CFDT.

### *CFDT - M. Ritzenthaler*

**M. Ritzenthaler.** Le projet d'avis présenté aujourd'hui est le premier portant sur la protection maternelle et infantile. Nous saluons ce travail utile et important.

C'est à la PMI que nous devons les mesures généralisées de prévention. Les consultations pré et post-natales, de dépistage et de vaccination, ont permis des progrès considérables en matière de santé périnatale et d'espérance de vie, contribuant ainsi à la croissance démographique.

Mais la crise économique que nous connaissons et la mauvaise répartition des professionnels de santé conduisent à une inégalité d'accès aux soins. Les conditions de déclaration et de surveillance des grossesses des femmes et des nouveau-nés vivant dans un contexte social difficile se dégradent. Les disparités sociales et territoriales sont importantes, notamment en Ile-de-France et en Outre-mer.

Pour la CFDT, il faut concilier maillage de proximité et missions de prévention et d'accompagnement pour lutter efficacement contre les inégalités socioéconomiques et territoriales.

La PMI doit permettre de répondre aux exigences de solidarité, d'équité et aux attentes des usagers.

À ce titre, nous soutenons pleinement la proposition visant à développer et renouveler les partenariats avec l'assurance-maladie. Des réunions d'information pour les futurs parents - co-animées par des professionnels des caisses primaires d'assurance-maladie, des PMI et des caisses d'allocations familiales - ou des actions de prévention de la santé telles que l'entretien précoce, la lutte contre le tabagisme de la femme enceinte ainsi que la prévention du surpoids de la mère et de l'enfant, renforceraient l'efficacité de ces partenariats.

Aujourd'hui, la PMI exerce des missions partagées entre l'État, les départements et l'assurance-maladie. La répartition des rôles entre eux pourrait être amenée à évoluer. Le projet d'avis souligne avec raison la difficulté à donner de la cohérence et de l'efficacité aux actions de divers acteurs. Pour la CFDT, il y a bien nécessité de mieux coordonner, simplifier et piloter le dispositif.

Enfin, le projet de loi relatif à la santé devrait clarifier les finalités de la politique de santé, notamment en assurant la promotion de conditions de vie favorables à la santé dans tous les espaces où elles peuvent être améliorées, comme le logement, l'école, le travail ou les transports. Un comité interministériel de coordination des politiques gouvernementales en faveur de la santé devrait ainsi être créé.

Notre assemblée a déjà souligné l'importance d'impulser une démarche interministérielle afin de mettre en œuvre une véritable stratégie de prévention. C'est pourquoi la CFDT considère comme essentielle la préconisation visant à faire évoluer le pilotage national en confiant à ce comité interministériel le pilotage d'une politique transversale de santé parents/enfants.

La CFDT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la coopération.

### *Coopération - M. Argueyrolles*

**M. Argueyrolles.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, institution originale, décentralisée, à la charnière du médical et du social, la PMI se trouve aujourd'hui - je cite l'introduction - « *en état d'urgence, à la croisée des chemins* ».

Pour être clair, une ancienne directrice de la PMI, lors des auditions, posait une vraie question : « *Avons-nous encore besoin de services de PMI ?* ».

Nous avons entendu que, parmi les populations les plus fragiles, beaucoup ne voulaient plus aller à la PMI de peur qu'on leur retire leur enfant. Nous avons entendu encore qu'il y avait des problèmes de gouvernance, des inégalités de pratiques - et surtout, de financements entre départements - de manque de personnels spécialisés et, bien sûr, de manque de financement tout court.

Pour un autre intervenant, la PMI serait un îlot de santé dans un océan de social où l'absence de normes compliquerait les problèmes. Faudrait-il dès lors nationaliser la PMI ? Créer une instance qui pourrait rendre plus visible ce service ?

Comme le souligne le projet d'avis, si l'état de santé périnatal est globalement satisfaisant, les comparaisons avec les autres pays européens montrent que la France y occupe une place plutôt moyenne avec un taux de mortalité infantile de 3,3 ‰, qui reste plus élevé que celui de la Suède, de la Finlande, du Luxembourg et de l'Italie.

On observe également que, depuis 2011, le taux de mortalité infantile ne diminue plus.

Ce constat vient à l'appui de la nécessité de préserver un service de proximité maternelle et infantile.

Madame la rapporteure, vous avez su nous convaincre de l'utilité de la PMI en précisant clairement la nature de son caractère universel. Ce service public dont l'offre est très large - consultations axées vers le conseil, la prévention, le dépistage - s'adresse par définition à toutes les mamans ou familles, sans distinction de catégorie de revenus ; quand bien même ce sont les urgences médicales ou sociales qui doivent très ciblées.

Vous avez su nous rassembler sur un texte qui soulève néanmoins de nombreuses questions et dans lesquelles transparait une certaine crainte pour l'avenir. Si la cause est bonne, pour être entendue, il faudra la financer.

Le projet d'avis évoque bien la situation dégradée de nos finances publiques et comptes sociaux, auxquels il faut ajouter les 10 milliards d'économies sur les dépenses de santé et la disparition probable des conseils généraux qui financent aujourd'hui la PMI.

Dans ce contexte - où la politique familiale de la France a déjà perdu quelques-unes de ses plus belles plumes - il nous semble essentiel de pérenniser cette institution novatrice tout en précisant ses missions et en visant à une meilleure cohérence avec d'autres structures en charge de l'enfance, comme la médecine scolaire.

Le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

#### *Professions libérales - M. Capdeville*

**M. Capdeville.** Lutter contre la mortalité maternelle et infantile et garantir la qualité d'accueil de la petite enfance sont les raisons essentielles qui ont présidé à la création de la PMI. Nous nous en félicitons. Toutefois, l'environnement dans lequel elle évolue, change. Nous avons le devoir de nous ré-interroger sur son rôle et sa place dans le paysage sanitaire.

La PMI est le seul acteur médical public de proximité qui aborde la santé de l'enfant. Elle suit 20% des enfants jusqu'à 6 ans, puis les adolescents à travers la planification familiale et la contraception. Pourtant, elle a du mal à trouver sa place.

Le projet d'avis nous rappelle ses faiblesses : concurrence croissante sur son cœur de métier, difficultés de recrutement, opacité de sa gouvernance, insuffisance de pilotage, complexité du mode de financement, fortes disparités inter et infra-départementales. À cela s'ajoute la remise en cause éventuelle de son attachement au département, dans le cadre de la réforme territoriale, avec en perspective une fragilisation du système !

Plus grave, nous sommes dans l'incapacité d'établir une vue globale du coût de cette politique publique et une traçabilité complète des financements.

L'absence de stratégie nationale claire - qui permettrait de prioriser les actions - la multiplication des acteurs ou dispositifs mis en place par l'assurance maladie, par exemple, ne font que nous convaincre de la nécessité de recentrer ses missions.

Fort de ce constat, les préconisations du projet d'avis ont, entre autres, cet objectif ainsi que celui d'identifier son rôle dans le système local de soins. La PMI est un service public, dès lors que l'on réaffirme son caractère universel. Doit-il pour autant être accessible à tous ?

Les professions libérales estiment que la PMI a vocation à assurer une prise en charge des familles les plus en difficulté. Nous sommes donc très réservés à l'idée de repositionner la PMI comme un service au bénéfice de toutes les familles, dès lors que pour l'essentiel, la surveillance médicale de l'enfant est assurée dans le cadre des dispositions du code de la santé publique et de la sécurité sociale.

Le projet d'avis demande que le projet de loi relatif à la santé repositionne la PMI comme l'un des acteurs de la prévention, au centre de la coordination des parcours des parents et des jeunes enfants. La multiplicité des acteurs, le recoupement des compétences nécessitent une meilleure coordination pour plus d'efficacité et de lisibilité pour l'utilisateur. La volonté affichée de développer les partenariats, tout particulièrement avec l'assurance-maladie est essentielle à une bonne connaissance de l'activité des PMI et donc du pilotage.

Nous sommes conscients que la protection de l'enfance exige que le rôle et la place de la PMI soient redéfinis pour une plus grande efficacité. Ce service constitue un observatoire précieux pour les acteurs de terrain. Le projet d'avis plaçant dans ce sens, le groupe des professions libérales le votera.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

#### *CFE-CGC - Mme Weber*

**Mme Weber.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, comme l'indique le projet d'avis la protection maternelle et infantile possède des atouts certains et ce depuis plusieurs décennies.

À une époque où le travail en réseau autour des patients et l'interdisciplinarité sont devenus la règle de soins efficaces et de qualité, la PMI a ouvert la voie en 1945 et surtout à partir de 1962 en réunissant des professionnels de santé et des personnels médicaux sociaux autour de la mère et de son enfant.

Très tôt, elle a mis en place des actions de prévention en direction des futures mamans et des jeunes enfants au plus près des personnes mais avec des financements complexes et des disparités territoriales.



Le projet d'avis propose 14 préconisations que, globalement, la CFE-CGC partage. Cependant, il nous paraît important d'insister sur le fait que la plupart d'entre elles mettent en lumière l'insuffisance des moyens tant financiers qu'humains pour que la PMI puisse se positionner comme une structure incontournable pour chaque parent et enfant.

Aujourd'hui, en tant que service public, elle joue un rôle majeur auprès des publics qui en ont le plus besoin. À ce titre elle remplit réellement son rôle. Il nous paraît cependant difficile en l'état d'étendre ses prérogatives.

Dans le cadre de la Stratégie nationale de santé de la loi relative à la santé, avec la mise en place d'un éventuel service territorial de santé, il faudra replacer la PMI dans ce contexte, pour une prise en charge globale des individus tout au long de leur vie en profitant autant que possible de l'expérience acquise par la PMI.

La CFE-CGC préconise que la PMI puisse continuer de mener à bien ses missions dans l'attente d'une refonte dans un service plus global. Néanmoins, la CFE-CGC votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Grignon, au titre du groupe de l'Outre-mer.

#### *Outre-Mer - M. Grignon*

**M. Grignon.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, je m'exprime au nom du groupe de l'Outre-mer et à la place de notre collègue, le professeur Janky, qui n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui.

Grâce à l'action combinée de différents acteurs - et plus particulièrement de la prévention maternelle et infantile - la mortalité infantile a considérablement diminué passant de 7,8 pour 1 000 naissances vivantes en 1945, à 3,3 pour 1 000 en 2012. Il en est de même pour la mortalité périnatale qui a connu une baisse considérable.

Mais depuis une dizaine d'années, avec la réorganisation du système de santé, la PMI manque de lisibilité dans ses actions, au point où certains la perçoivent comme un service dédié aux personnes en situation de précarité. La PMI souffre également d'un manque de pilotage et de gouvernance.

Certains indicateurs restent préoccupants : le taux de naissances prématurés - 7,4 pour 1 000 naissances vivantes - la consommation d'alcool, de tabac et de drogues illicites, les difficultés d'accès aux soins, en lien en grande partie avec la pauvreté (14,3 % de la population) et le délai d'attente des consultations, excessivement long.

Il est donc important que la PMI, seule structure multidisciplinaire prenant en charge aussi bien les problèmes médicaux que psychosociaux, continue à jouer son rôle de proximité au plus près de la population.

Le projet d'avis, insiste dans les préconisations, sur la redéfinition des missions de la PMI, de sa contribution aux politiques publiques de santé et de la nécessité de rénover et de renforcer son pilotage tant au niveau territorial que national.

La PMI devra donc retrouver sa juste place à côté des autres acteurs dans le système de santé.

Outre-mer, les taux de mortalité infantile, les taux de naissances prématurées et de faibles poids de naissance étant au moins deux fois plus élevés qu'en métropole, le groupe de l'Outre-mer regrette qu'un rôle renforcé de la PMI n'ait pas été envisagé et que des expériences innovantes - tel que l'accompagnement des adolescentes enceintes - ne figurent pas dans le projet d'avis. Mais, nous avons apprécié, Madame la rapporteure, l'intérêt que vous portez à la situation particulière de ce dossier dans les territoires ultra-marins.

Nous vous en remercions et, reconnaissant la qualité de votre travail et celui de la section, notre groupe votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Antoine Dulin***

**M. Dulin.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, chère Christiane, les missions et le projet de la PMI semblent correspondre en tous points aux orientations que l'on souhaite donner à notre politique nationale de santé et aux recommandations que nous avons plusieurs fois formulées au sein du Conseil économique, social et environnemental.

Elles se positionnent à la jonction du médical et du social. Elles valorisent la prévention et l'approche globale de la santé, notamment par la prise en compte de ses déterminants sociaux. Elles s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire, valorisant le travail en réseau sur un territoire.

Pourtant, les services de la protection maternelle et infantile sont fragilisés dans de nombreux départements et l'opportunité de leur existence semble remise en cause. Le projet d'avis de la section des affaires sociales et de la santé met bien en lumière ce paradoxe ainsi que les incertitudes soulevées par la réforme de l'organisation territoriale.

Les débats en section ont longuement porté sur la nature du service public assuré par les PMI et sur son caractère universel. En effet, nous avons pu observer des interrogations portant sur le constat d'une PMI, théoriquement ouverte à tous mais en réalité davantage tournée et sollicitée par les familles les plus en difficulté.

Dans un contexte où la dégradation des conditions de vie - sur un plan tant sanitaire qu'économique et social mais également environnementale - a un impact évident sur la santé et le bien-être des familles, il nous semble important de soutenir des structures assurant un service public de proximité, gratuit et universel.

La poursuite des missions de la PMI dépend également de leur capacité à recruter du personnel médical et social.

Or, là encore, le projet souligne les difficultés de recrutement rencontrées par ces structures. À cet égard, notre groupe soutient les préconisations relatives à l'amélioration de l'attractivité de l'exercice professionnel au sein des PMI, en particulier pour les jeunes professionnels.

Enfin, il nous semble également important de rappeler que les études menées par la délégation au droit des femmes et à l'égalité de notre assemblée ont plusieurs fois souligné le rôle indispensable de la PMI au regard de la détection et de la prévention des violences faites aux femmes et à leurs filles.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Pelhate, au nom du groupe de l'agriculture.

#### *Agriculture - M. Pelhate*

**M. Pelhate.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames Messieurs, Chers collègues, si nous pouvons nous féliciter du dynamisme de la natalité française, il en va différemment des indicateurs relatifs à la périnatalité. Ces chiffres, qui figurent dans le projet d'avis et que je ne rappellerai pas, interpellent sur la politique périnatale de notre pays.

Pourtant, nous disposons d'importants atouts qui devraient nous classer dans les tout premiers rangs européens. Or, ceux-ci sont mal utilisés ou sont en manque d'efficacité. La protection maternelle et infantile en est l'illustration.

Rappelons que la PMI dispose d'un statut singulier, puisque son activité est la - dans le champ sanitaire - qui soit décentralisée. De même, ses missions qui vont du sanitaire au médicosocial sont très diversifiées. Malheureusement, ces atouts se révèlent être, en l'espèce, des inconvénients.

Le premier d'entre eux a trait à l'image de la PMI qui, pour beaucoup, serait destinée aux plus modestes. Cette vision est erronée, puisque l'un des plus grands principes de la PMI repose au contraire sur l'universalité d'accueil.

Le second porte sur les importantes disparités territoriales entre les services, qui s'expliquent moins par la question de leur répartition géographique que par l'implication plus ou moins grande des élus départementaux dans les politiques périnatales. Sur ce dernier point, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur la réforme territoriale et sur le sort qui sera réservé à la PMI.

À quel échelon sera-t-elle rattachée ? Á la métropole ? Á l'intercommunalité ? Au conseil départemental ? Si l'on s'en tient aux dernières déclarations du gouvernement, cela pourrait être les trois à la fois. Or, ce schéma fragmenté ne résoudrait en rien les problématiques de gouvernance et de pilotage que rencontre la PMI.

En tout état de cause, cette question devra être abordée à l'occasion de l'examen au Parlement du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dont l'objet est de clarifier les missions des collectivités locales.

Dans un tel contexte, le groupe de l'agriculture ne peut donc que souscrire à la volonté de la rapporteure, que je remercie pour la qualité de son travail, de revaloriser l'image et les compétences de la PMI. En effet, son action demeure indispensable, en particulier dans les territoires ruraux sur lesquels elle contribue à la fois au développement adapté des modes d'accueil des jeunes enfants, mais également à un meilleur accès à la prévention et à la promotion de la santé.

Vous l'aurez compris, le groupe de l'agriculture votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe environnement et nature.

#### *Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet*

**Mme Vincent-Sweet.** Mesdames et Messieurs, Monsieur le président, Chers collègues, structure unique dans le paysage français, la protection maternelle et infantile permet d'accueillir la future mère, l'enfant, la famille, avec une approche intégrée et globale à laquelle notre groupe est particulièrement sensible.

Le travail de la PMI est remarquable. Aider les gens à rester en bonne santé physiologique, psychologique et sociale, n'est-ce pas un objectif sociétal fondamental ? Contrairement au système d'assurance maladie qui est quasi exclusivement curatif, la PMI s'inscrit dans le préventif. Les travaux de notre section sur la prévention et sur l'investissement social ont mis en évidence les bénéfices à long terme d'un investissement dans la prévention.

Notre groupe soutient en particulier un renforcement de l'universalité de la mission de la PMI. Il serait très dommageable de cibler l'action de la PMI vers une certaine catégorie de la population, car cela en réduirait la portée et le sens tout en l'amenant vers une certaine paupérisation des soins. La PMI peut et doit accueillir les familles dans toute leur diversité : un microcosme de la société, un service de proximité, un lieu de vraie convivialité. Elle peut être précurseur d'un changement d'organisation de notre système de santé, en écho à une société où la consommation excessive ferait place aux valeurs de partage et de solidarité. La PMI doit, de fait, être un acteur à part entière et figurer comme tel dans la future loi santé.

Comment faire pour financer ce dispositif ? Nos travaux antérieurs ont montré que, globalement, un système universel est plus efficient qu'un système largement privé, payé à l'acte. La question des financements est donc structurante et les pistes proposées dans ce projet d'avis auraient mérité d'être plus creusées, pour être plus précises.

Les données collectées par la PMI, à partir des différents certificats obligatoires, représentent un potentiel important de recherche épidémiologique longitudinale sur les deux premières années, répondant au nécessaire enjeu de connaissance de l'état de santé publique. Nous soutenons particulièrement la préconisation de mieux exploiter ces données au niveau régional et national. Des études basées sur ces données peuvent nous apporter des renseignements importants sur le développement de l'enfant, les facteurs de risque et les inégalités environnementales impactant la santé.

Alors, pourquoi cette mauvaise image de la PMI ? Pourquoi la PMI reste-t-elle dans les derniers choix des étudiants en médecine ?

En espérant que les constats et pistes de ce projet d'avis contribuent à donner à la PMI la place qu'elle mérite, nous remercions la rapporteure de son travail et voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Damien, au nom du groupe de l'UNAF.

#### *UNAF - M. Damien*

**M. Damien.** Monsieur le président, Monsieur le président de section, Madame la rapporteure, Chère Christiane, la protection maternelle et infantile méritait que l'on s'y attarde et le groupe de l'UNAF vous remercie, Madame la rapporteure, d'avoir mis le projecteur sur cette institution originale.

La PMI est pionnière d'un monde de prise en charge tourné délibérément vers la prévention et les soins pour la mère, l'enfant et la famille. Malheureusement, elle est peu connue. Son originalité tient à ce que la PMI dépend du conseil général ; ses missions sont inscrites dans le code de la santé publique, ce qui en fait la seule compétence sanitaire décentralisée, accessible, gratuite et de proximité, au plus près des besoins des familles.

Le groupe de l'UNAF partage dans sa globalité le projet d'avis, puisque nombre des recommandations reconnaissent et renforcent le rôle de la PMI dans l'accompagnement des familles. Nous insisterons sur trois d'entre elles : l'inscrire dans la politique nationale de santé ; réaffirmer son universalité ; évaluer ses missions.

La Stratégie nationale de santé, celle de la prévention est l'un de ses axes majeurs, tout comme la prochaine loi relative à la santé. Elles offrent à la PMI l'opportunité d'affirmer sa spécificité dans les futurs services territoriaux de santé au public. Elle peut ainsi devenir un acteur référent dans les parcours de soins de la femme enceinte et dans celui des enfants de zéro à six ans.

Par ailleurs, la définition d'objectifs, permise par l'application d'une politique nationale de santé, permettra une clarification de certaines de ses missions.

Quant à l'universalité - c'est-à-dire son ouverture à tous, fortement questionnées ces temps-ci - il est important d'en rappeler tous les atouts et les dangers que représenterait une remise en cause. Le maintien de l'universalité de la PMI signifie un accès possible de toutes les familles, sur un territoire, aux services qu'elle propose. Il faut valoriser ces lieux mixtes, par définition non stigmatisant et enrichissant pour tous.

Enfin, s'agissant de l'évaluation de ses missions, cette recommandation est la voie pour ses services de sortir du flou dans lequel ils sont actuellement. La PMI est un service public en pleine mutation avec lesquels les réformes à venir de la santé et de l'organisation territoriale de la République vont interagir fortement.

L'évaluation est une opportunité pour mettre en lumière la qualité de l'offre de ses services, pour valoriser et asseoir sa position dans le champ de la santé publique.

Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

#### ***Mutualité - Mme Vion***

**M. Vion.** Mesdames, Messieurs, la protection maternelle infantile, acteur unique dans notre système de santé permet, de faire le lien entre le médical et le médico-social et d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé de la mère et du jeune enfant.

La mutualité remercie la rapporteure d'avoir ouvert le champ de nos connaissances sur ce service public si utile qui n'a pas trouvé la place qu'il mérite.

Il importe d'insister sur le caractère généraliste de la prévention en PMI, notamment à travers une approche globale de la santé familiale et infantile, impliquant l'articulation des dimensions de promotion de la santé et de prévention avec celles de la protection de l'enfance.

Il faut également trouver les moyens de favoriser l'attractivité de l'exercice professionnel au sein des PMI. En effet, la démographie des professionnels de santé est préoccupante et fragilise les PMI qui se concentrent parfois uniquement sur les familles en grande difficulté, délaissant le volet prévention et droit commun de leurs actions.

Concernant les autorisations d'ouverture des établissements d'accueil du jeune enfant et les agréments pour les assistantes maternelles, accordés par les PMI, nous soutenons la mise en place d'outils qui favorisent l'harmonisation des pratiques d'un département à l'autre.

Je souhaiterais m'arrêter sur la mission de prévention de la PMI et en particulier sur le repérage des violences faites aux femmes, phénomène touchant toutes les catégories socioprofessionnelles. Le rôle des professionnels de santé dans le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences, en particulier au moment de la grossesse est essentiel.

Quelques chiffres et quelques faits - d'ailleurs fort justement rappelés dans le constat du projet d'avis - présents dans le quatrième plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes : « *La grossesse est un moment clé pour le dépistage des violences, constatées dans 3 à 8 % des grossesses avec un taux trois à quatre fois supérieur en cas de grossesse non désirée ; une étude britannique a indiqué que pour un tiers des femmes qui connaîtront un acte de violence au cours de leur vie, le premier incident est intervenu pendant la grossesse* ».

Le quatrième plan prévoit l'élaboration d'un protocole national qui recensera les différents outils existants en France, dont les centres de PMI, pour le repérage de l'ensemble des vulnérabilités au cours de la grossesse et parmi elles les violences faites aux femmes.

C'est parce que les professionnels de santé sont les premiers interlocuteurs des femmes victimes de violences, parce que la grossesse est un moment clé pour le dépistage des violences, parce que cela fait partie des missions de la PMI dans le cadre de la planification familiale et parce que la PMI est un point d'entrée fondamental dans les réseaux de santé et médico-sociaux, qu'il est important de rappeler, dans le cadre des préconisations du projet d'avis, la nécessité d'un repérage systématique des violences au cours des examens prénataux.

C'est pour le groupe de la mutualité - et pour moi-même en tant que rapporteure d'une étude de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité sur le sujet, qui sera présenté le 25 novembre prochain en séance plénière - un point qui nous tient particulièrement à cœur.

C'est parce que nous partageons les préconisations du projet d'avis qui visent à pérenniser un service public de santé, ouvert à tous, pluridisciplinaire et qui agit pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé que le groupe de la mutualité votera le projet d'avis avec d'autant plus de satisfaction si l'amendement que nous avons déposé est retenu.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat.

*Artisanat - Mme Foucher*

**Mme Foucher.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, la démographie française - l'une des plus élevée d'Europe - est un atout pour notre pays. Le rôle des PMI qui réunissent des professionnels de santé et des personnels médico-sociaux, est donc essentiel.

Au fil des décennies, la PMI a su adapter ses actions pour répondre à l'évolution des problématiques de santé de la mère et de l'enfant, en prenant en compte les nouveaux risques liés aux conditions sociales, économiques et environnementales. Son approche globale et pluridisciplinaire - reliant le sanitaire et le social - sa gratuité et son accessibilité à tous en font également un partenaire privilégié des acteurs de santé en France.

Cependant, la PMI fait aujourd'hui face à des difficultés suscitant des interrogations sur son devenir.

Le projet d'avis souligne la complexité de son positionnement ainsi que le manque de coordination des acteurs au niveau territorial comme national. Le projet d'avis s'interroge sur le prochain rattachement institutionnel qui devrait évoluer avec la réforme territoriale et qui soulève des craintes sur l'avenir de sa gouvernance et de son financement, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Aussi, il serait souhaitable de conserver la proximité avec le public - quelle que soit la collectivité territoriale dont la PMI dépendra - afin de ne pas aggraver les difficultés d'accès aux soins, déjà éprouvées par une partie de la population. En l'occurrence, des disparités territoriales sont déjà constatées, notamment liées à la moindre implication de certains élus départementaux.

Ainsi, nous saluons la proposition du projet d'avis visant à développer les coopérations avec les réseaux locaux en charge des services aux familles et les autres acteurs de santé : médecine scolaire, médecine généraliste, pédiatres, etc.

En effet, nous considérons comme indispensable de sauvegarder le modèle de prise en charge généraliste des parcours de santé mis en place dans les PMI, notamment au regard de leurs actions de prévention, d'éducation et d'accompagnement des familles.

Par ailleurs, la baisse du nombre de professionnels de santé et les difficultés de recrutement qui y sont liées fragilisent aussi l'avenir de ce service public. Nous rejoignons le projet d'avis qui préconise de renforcer le suivi de leurs activités et l'évaluation de leur efficacité dans le but de mieux apprécier la contribution des PMI aux politiques publiques.

Enfin, pour pérenniser ces structures, il sera indispensable de faire évoluer la perception stigmatisante dont elles font parfois l'objet, en réaffirmant leur caractère universel.

Toutefois, nous aurions souhaité que le projet d'avis traite davantage des publics des PMI, afin de pouvoir cerner plus précisément leurs attentes et leurs besoins.



Nous regrettons également que le projet d'avis ne formule pas de préconisations plus claires pour une meilleure prise en charge financière, hormis la poursuite du partenariat avec l'assurance maladie.

Malgré ces réserves, nous partageons l'objectif d'une meilleure efficacité des activités de proximité proposées par les PMI.

Le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

#### *UNSA - Mme Dupuis*

**Mme Dupuis.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, la PMI a bien répondu aux missions de santé publique assignées pendant les vingt années du *baby-boom* : prévention à travers les grandes campagnes de vaccination, éducation aux bonnes pratiques hygiéniques et maternelles et suivi du développement de l'enfant, matérialisé par le carnet de santé annoté lors des visites médicales.

La PMI s'est installée sur le territoire, mais avec de fortes disparités qui perdurent encore à ce jour.

Face aux évolutions de la famille, les missions médicales et médico-sociales ont évolué. Le contrôle des naissances, avec le planning familial, le droit à la maternité désirée et l'émergence de demandes plus personnelles exigent de la PMI des conseils, des aides, des interventions adaptés au-delà du périnatal.

Cependant, dans sa gouvernance, l'élaboration de ses missions, la gestion de son maillage territorial et sa coopération avec les collectivités, les CAF, l'Assurance Maladie, la PMI a un pilotage aléatoire, qui manque de lisibilité et de cap.

Depuis plusieurs années, sa place de pionnière est remise en question. Différents rapports pointent ses atouts, mais aussi ses insuffisances compte tenu des budgets consentis par la Nation et des services attendus par les usagers. Il lui est souvent reproché son inadaptation aux nouveaux défis, face à une offre médicale qui évolue, et au-delà de l'accompagnement, des conseils, les aides à la maternité et à la parentalité.

Dans ce contexte, l'UNSA partage globalement l'état des lieux brossé par la rapporteure. Il ne s'agit pas de discréditer une institution bien ancrée dans l'histoire de la santé publique, mais d'en actualiser les dispositifs afin qu'ils répondent rapidement aux objectifs prescrits par la Stratégie nationale de santé, en particulier en ce qui concerne la protection de l'enfant.

L'UNSA soutient fortement la huitième préconisation qui encourage la coopération renforcée avec la médecine scolaire et celle du centre de PMI. Le dépistage des enfants ne doit pas être limité aux enfants de zéro à deux ans, car si l'on peut comprendre l'intérêt qu'il y a à dépister rapidement certaines maladies

ou malformations, certaines maladies ou malformations ne se sont découvertes qu'après cet âge. De surcroît, la PMI doit participer à la réduction des inégalités d'accès aux soins ; les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) constituent une de ces passerelles.

L'UNSA soutient aussi particulièrement la préconisation n°10, concernant le rôle des PMI dans l'accueil des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles. Des travaux sont nécessaires pour harmoniser et réguler les procédures d'agrément.

Les PMI doivent également être associées aux travaux des schémas territoriaux de la petite enfance qui se mettent en place actuellement.

En effet, l'accord de la CNAV prévoit sur la période 2013/2018 l'ouverture de 100 000 places d'accueil individuel pour les 0-3 ans. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion globale sur la localisation de ces agréments, car certaines assistantes maternelles se retrouvent au chômage suite à l'implantation de micro-crèches ou d'un établissement d'accueil à proximité. Les représentants des professionnels de ce secteur doivent également être associés à la réflexion.

Au regard des missions prescrites, des ajustements et des évolutions de la gouvernance doivent permettre d'harmoniser les pratiques.

L'UNSA votera ce projet d'avis, et demande qu'un suivi des propositions soit assuré au niveau du CESE, surtout durant la période de mise en place de la réforme territoriale.

**M. le Président.** Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Farache, au nom du groupe de la CGT.

#### *CGT - Mme Farache*

**Mme Farache.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, chers collègues, nous souhaitons en premier lieu exprimer notre satisfaction du travail accompli et de son exhaustivité.

La PMI est présentée comme un service public reconnu, engagé dans la politique de santé publique en coordination notamment avec les maternités, les accueils petite enfance et les écoles pré-élémentaires.

Précurseuse en matière de politique de prévention, à l'écoute prioritaire de son public mères-enfants, la PMI a permis des résultats remarquables dans notre pays en matière de chute de la mortalité maternelle et infantile.

Au fil des décennies, ses missions se sont élargies, enrichies, pour une approche globale des besoins de santé, de bien-être physique, psychique et social, conforme à la définition de l'OMS.

Pour autant, tout va-t-il bien dans le ciel de la PMI ? Certainement pas, puisque la section a souhaité se saisir de ce thème.

D'une part un certain nombre d'indicateurs redeviennent ou demeurent préoccupants. Au nombre de ceux-ci, l'âge gestationnel, trop précoce ou plus tardif, la grande prématurité, les grossesses multiples, un taux de mortalité maternelle trop élevé, les diabètes, les toxico-dépendances, les situations d'isolement et de paupérisation, en augmentation sensible : tout cela est fort bien décrit.

D'autre part, l'étendue des missions légales confiées à la PMI peine à trouver toutes les réponses attendues compte tenu de leur organisation décentralisée, financée insuffisamment par plusieurs acteurs, sans règles bien mesurées et établies dans la clarté. Le *big-bang* territorial annoncé risque d'accroître ces difficultés.

Enfin, le recrutement, la rémunération et la carrière des personnels pluridisciplinaires qui composent les services de la PMI doivent faire l'objet d'une attention et de mesures concrètes particulières, si l'on ne veut pas voir les vocations détournées vers des secteurs plus attractifs.

La CGT partage les préconisations avancées qui sollicitent une réflexion collective et approfondie de l'ensemble des acteurs concernés - en premier lieu l'État, les territoires et la sécurité sociale - pour la mise en œuvre d'une véritable politique préventive socio-sanitaire, et dans laquelle la PMI peut jouer un rôle déterminant, car placée au début des parcours de vie.

Le projet d'avis l'affirme à plusieurs reprises, la PMI possède des atouts irremplaçables, toujours actuels, qu'il convient de préserver et renforcer, comme son caractère de service public à vocation universelle, sa proximité, son champ d'intervention préventif interdisciplinaire.

La crise engendre de nouveaux besoins médico-psychosociaux et la réponse à ces besoins ne peut passer par une austérité budgétaire renforcée, mais par une prévention accrue auprès de tous les publics. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir dont la PMI doit être partie prenante avec des moyens affermis.

Le groupe CGT votera l'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Leclercq, au nom du groupe des associations.

#### *Associations - M. Leclercq*

**M. Leclercq.** Monsieur le Président, Madame la rapporteure, chers collègues.

Les services de la protection maternelle et infantile ont tenu une place croissante depuis la fin de la seconde Guerre mondiale.

Les résultats montrent que ses actions de prévention, individuelles ou collectives, sont un succès. La PMI se distingue notamment des autres politiques de santé dans la mesure où elle tempère les frontières habituelles de l'action publique, entre le sanitaire, le médico-social et le social. En outre, elle demeure, à ce jour, la seule politique sanitaire décentralisée.

La loi de 2007 a renforcé ses missions en termes d'aide à l'enfance. La plus-value de la PMI est sans doute une approche pluridisciplinaire et multi-sectorielle des situations. Cette dernière induit une prise en charge globale des personnes, qui intègre des déterminants de santé, tels les conditions de vie, l'environnement socio-éducatif des personnes.

L'efficacité du travail de la PMI doit aussi beaucoup à une pratique éprouvée du travail en réseau, notamment avec le secteur associatif, dans le cadre des réseaux d'écoute, d'aide et d'appui à la parentalité.

Nous devons à ce travail en réseau la professionnalisation des assistantes maternelles, ainsi que la création du statut « lieu collectif petite enfance ».

Ce succès de terrain peine à cacher d'importantes disparités territoriales en termes de moyens financiers, humains, et de pratiques professionnelles.

Face à cette réalité, nous soutenons la proposition du projet d'avis visant à renforcer le pilotage transversal de la politique de santé « parents et enfants ». Ceci rendra alors possible la collecte d'un ensemble de données permettant des études épidémiologiques d'ampleur.

Le groupe des associations félicite la rapporteure de cette réflexion bien menée et souscrit à l'ensemble des préconisations. Il aurait toutefois apprécié que ce projet d'avis présente des propositions de collaboration plus formalisées entre le secteur associatif, l'Éducation nationale, les acteurs libéraux et hospitaliers, entre autres.

Ceci permet de mieux répondre à l'impératif de déségmentation des politiques publiques au profit d'un seul objectif, la vie des enfants et de leur famille, qui doit être accompagnée.

Cela me permet de terminer, et nous voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Boutaric, au nom du groupe de la CGT-FO.

***CGT-FO - Mme Boutaric***

**Mme Boutaric.** Monsieur le président, Madame la rapporteure, chers collègues, Mesdames, Messieurs, la protection maternelle et infantile assure le suivi de l'enfant et de sa famille. Or, au fil des années, ses missions n'ont cessé de s'élargir, sans que les moyens humains et financiers soient toujours donnés pour les assumer. Cela se traduit déjà sur le terrain, par diverses remises en cause de processus, pourtant importants dans le suivi des enfants.

Dans ce contexte de restriction budgétaire, le dispositif de PMI est mis en danger, alors qu'il est un pilier indispensable à la santé des enfants, des jeunes et des familles.

À titre d'exemple, de nombreuses consultations de nourrissons et de femmes enceintes sont supprimées, et les délais de prise de rendez-vous s'allongent.

Or actuellement en France, le nombre de naissances reste à un niveau élevé, et les services publics de la PMI doivent être confortés pour y répondre.

Ainsi, FO tient à saluer le projet d'avis qui met l'accent sur le maintien de son universalité plutôt que son accès réservé aux plus démunis.

FO partage également l'orientation du projet d'avis sur la nécessaire revalorisation des métiers du secteur. En effet, il est primordial de reconnaître le travail des professionnels à la hauteur de leur utilité sociale, que ce soit en termes de statut, de rémunération et de moyens.

Dans un contexte d'aggravation de la précarité sociale, d'évolution des structures familiales et d'isolement grandissant de nombreuses familles, la Stratégie nationale de santé doit réinvestir la politique de santé publique de l'enfant et de la famille. Afin que tous y aient accès, il faut remédier à l'investissement très inégal des départements dans leurs missions et renforcer les services publics de proximité, ces derniers, au-delà de la santé, étant un des fondements de la République.

Pour toutes ces raisons et eu égard au travail accompli par Mme la rapporteure, le groupe FO votera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Jamet, au nom du groupe des entreprises.

#### *Entreprises - M. Jamet*

**M. Jamet.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier Mme la rapporteure pour ses qualités d'écoute, pour ses nombreuses préconisations, ainsi que pour le travail réalisé.

La protection maternelle et infantile, dite PMI, est un organisme départemental chargé de la protection sanitaire et sociale des femmes enceintes, des mères et des enfants, de la naissance à 6 ans. En 1945, le taux de mortalité infantile était de 77,8 pour 1000. Il est aujourd'hui de 3,3 pour 1 000. Depuis ces soixante-neuf dernières années, des progrès considérables ont été accomplis pour la santé des Français, notamment grâce au développement de la médecine et à l'innovation médicale.

L'état de santé périnatale est globalement satisfaisant, mais il progresse moins depuis deux décennies. Des améliorations sont donc possibles car l'offre de soins connaît une forte évolution due à la prise en compte de nouveaux risques pour la mère et l'enfant, ainsi que la réorganisation de la prise en charge des réseaux de soins.

Sachant que l'environnement économique et social est particulièrement difficile actuellement, l'atout de la PMI est une intervention pluridisciplinaire et multi sectorielle, c'est-à-dire sanitaire, médico-sociale et sociale.

Elle met en œuvre des actions de prévention, d'éducation et d'accompagnement, au plus près des territoires et des personnes. Cette dimension a bien été prise en compte dans le projet d'avis. Cependant, on ne peut nier des défauts de fonctionnement dans certains départements, avec des zones de fragilité et de fortes disparités intra et infra départementales. Il est donc indispensable de clarifier son rôle, notamment par le biais du projet de loi relatif à la santé.

La PMI doit également être intégrée à un parcours et un environnement local d'intervenants, car elle n'agit pas seul. Il convient par conséquent qu'elle trouve sa place dans les systèmes de soins locaux et nationaux. Il est nécessaire de préciser les rôles de chacun afin d'éviter toute redondance.

Le groupe des entreprises ne peut qu'accompagner les nombreuses préconisations de la rapporteure, tout en faisant attention aux coûts qui pourraient être induits par certaines propositions.

Ainsi, le groupe des entreprises votera favorablement le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Etienne, du groupe des personnalités qualifiées.

#### *Personnalités qualifiées - M. Etienne*

**M. Etienne.-** Monsieur le président, Monsieur le président de la section des affaires sociales et de la santé, Madame la rapporteure, Chers collègues, passer en dernier n'est pas une faveur particulière. Je vais bien faire attention, tout en vous rassurant, puisque je suis le dernier, de ne pas répéter tout ce qui a été dit, fort bien, et auquel j'adhère globalement.

Le travail de Mme Basset, qui n'a pas manqué de le citer en préambule, s'inscrit dans un travail que notre CESE a fait sien de manière singulière : il s'agit de la prévention. Il faut bien l'avouer, il n'y a pas de prévention efficace tout au long de la vie sans une prévention bien structurée au commencement de la vie. Il n'y a donc pas de prévention valable sans PMI efficace.

Le principe de l'universalité a de grandes vertus en termes de recherche pour la prévention. De ce point de vue, l'objectif n'est pas encore atteint. Il va falloir travailler afin que l'on puisse posséder des données épidémiologiques suffisantes.

Je voudrais faire deux remarques, avant de conclure.

Premièrement, deux intervenants - MM. Ritzenthaler et Capdeville - ont insisté sur les relations fondamentales qui nécessitent d'être développées entre la CNAM et la PMI, la prévention d'une manière générale. C'est un point fondamental. Cette caisse d'assurance maladie des travailleurs sociaux mériterait, Cher président - et je parle sous votre couvert - de s'appeler caisse nationale d'assurance santé des travailleurs sociaux, pour s'inscrire dans une nouvelle dynamique et dans le cadre de la politique de santé nouvelle.

Mais, nous n'en sommes pas encore là. Toutefois, ce n'est pas parce que l'intitulé n'est pas adopté qu'il ne faut pas le faire dès maintenant !

Deuxièmement, vous connaissez tous les esprits chagrins tournant autour de notre cénacle et s'interrogeant parfois sur le devenir ou l'avenir de nos réflexions et le produit qu'elles peuvent engendrer. Dans ce domaine, il y a une assurance que l'on peut faire valoir. Vous vous souvenez peut-être que dans le rapport sur la prévention, élaboré il y a deux ans et demi, nous avons suggéré la création d'un Comité interministériel de coordination, qui dépasse largement les seules problématiques du ministère de la santé, d'où cette référence interministérielle. J'ai eu le bonheur de retrouver cette demande dans le travail de Mme Basset.

**M. le Président.** Merci de conclure.

**M. Etienne.** Attendez, Monsieur le président. Laissez-moi dire que votre assemblée, notre assemblée, a fait montre de son efficacité puisqu'il y a ce Comité de coordination interministérielle dans le projet de loi Santé. Nous avons été la seule des trois assemblées constitutionnelles de la République à le voter et nous pouvons être fiers d'avoir espéré que les deux autres l'accepteront.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

Je vous informe qu'un amendement a été déposé sur le projet d'avis présenté par Christiane Basset. En conséquence, je vais suspendre la séance pour permettre à la section des affaires sociales et de la santé de l'examiner.

*(Suspendue à 16 heures, la séance est reprise à 16 heures 20)*

**M. le Président.** La séance est reprise.

## DISCUSSION DES AMENDEMENTS

*(Le texte de l'amendement déposé et la suite qui lui a été donnée par la section des affaires sociales et de la santé est annexé au présent procès-verbal).*

**M. le Président.** Je vous donne lecture de la suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé à l'amendement déposé sur le projet d'avis présenté par Mme Basset.

Cet amendement, déposé par le groupe de la mutualité, a reçu un avis favorable de la section, dans une nouvelle rédaction acceptée par les déposants.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté.

## VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

**M. le Président.** Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 171
- Ont voté pour : 171

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Fondard.

**M. Fondard,** président de la section des affaires sociales et de la santé. Je voudrais remercier l'ensemble de l'assemblée pour le vote de cet avis, Mme la rapporteure, les administrateurs - Marie-Grâce Lux, Guillaume Corbel et Christine Delière - ainsi que tous les conseillers de la section et les personnalités associées pour leur participation constructive à l'élaboration de ce projet d'avis.

Cet avis permet de démontrer l'efficacité de la PMI. La PMI veille en permanence à la bien-traitance de l'ensemble de nos jeunes enfants. Elle est là aussi pour éviter - nous l'avons vu - la maltraitance et déceler les violences conjugales dont sont victimes très majoritairement les femmes. La PMI a montré, là aussi, toute son efficacité pour veiller à résoudre cette situation compliquée.

On l'a vu, il convient de veiller au maintien de la PMI, voire de renforcer ses missions pour le bien des familles. Je vous remercie, Président.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci Monsieur le président.



**PROJET DE RÉSOLUTION**  
**CONSEIL EUROPÉEN DES 23 ET 24 OCTOBRE 2014 : L'IMPÉRATIF**  
**D'UNE AMBITION POUR LE CLIMAT.**

**M. le Président.** Mes chers collègues, comme je vous l'ai indiqué, le Bureau, ce matin, a accepté de modifier l'ordre du jour de notre présente séance pour y introduire un débat d'actualité sur un projet de résolution intitulée : *Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014 : l'impératif d'une ambition pour le climat.*

Le Conseil économique, social et environnemental a accueilli vendredi et samedi toutes les régions du monde pour leur implication dans les actions menées, à leur niveau, en faveur du changement climatique.

La section des affaires européennes et internationales a auditionné Connie Hedegaard, Commissaire européenne en charge du climat, qui nous a alerté sur un calendrier international très important. En effet, le Conseil européen doit se positionner les 23 et 24 octobre 2014, sur un nouveau plan d'action en matière de climat et d'énergie ; nul doute que cette position européenne aura probablement un impact - positif ou négatif - sur les décisions, les positions, américaine et chinoise.

Il est donc apparu fondamental au Bureau, ce matin, de vous permettre d'examiner un projet de résolution - qui sera soumis à votre approbation - pour interpeller les autorités politiques françaises sur cette échéance.

Je salue l'arrivée de Philippe Léglise Costa, secrétaire général des affaires européennes.

Sans plus tarder, j'invite Mme Mesquida et M. Guirkinge à vous la présenter au nom de la section des affaires européennes et internationales, en collaboration avec la section de l'environnement.

Madame Mesquida, Monsieur Guirkinge, vous avez la parole.

**Mme Mesquida.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers conseillers, Chers collègues, Chers amis, cette résolution s'inscrit effectivement dans un contexte général important puisque cette mandature, qui a maintenant 4 ans, a effectué beaucoup de travaux sur la question du changement climatique.

Le projet de résolution en rappelle quelques-uns essentiels. Nous avons eu ainsi :

- un avis sur les négociations climatiques internationales ;
- un avis dans la perspective de Rio+ 20, qui est un moment important dans l'agenda international sur les questions de développement durable ;
- un avis fort sur la transition énergétique ;
- un avis sur l'adaptation au changement climatique.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que le Conseil économique, social et environnemental a un socle collectif, commun, partagé, sur la question de l'urgence à agir en matière de changement climatique pour les générations futures et pour les générations actuelles, bien sûr.

Nous avons une actualité importante puisqu'en 2015, vous le savez tous, la France accueillera et présidera la Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. 2015 est une échéance importante puisque c'est en 2015 que la communauté internationale est censée adopter un accord ambitieux, et le Conseil économique, social et environnemental a déjà rappelé à de nombreuses reprises cette volonté d'avoir un accord global ambitieux sur le changement climatique.

Dans cette dynamique, et en 2015, deux projets d'avis, consacrés au changement climatique, seront présentés devant notre assemblée :

- un premier sur les négociations internationales ;
- un deuxième sur les politiques nationales de lutte contre le changement climatique.

Plusieurs auditions au Conseil économique, social et environnemental ont eu lieu. Nous avons rencontré Nicolas Hulot, Ronan Dantec, Mme la Commissaire européenne au climat, Connie Hedegaard, et à chaque fois, il a été rappelé l'inquiétude, mais aussi l'importance de l'agenda européen.

En effet, c'est l'Union européenne qui a souvent été à la pointe et, dans dix jours, les 23 et 24 octobre prochains, se tiendra un Conseil européen important. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons aujourd'hui cette résolution.

**M. Guirkinger.** Un mot sur le contexte international.

Lors du récent sommet de l'ONU organisé par M. Ban Ki-moon, il y a eu une impulsion au niveau international et l'on peut dire que les États-Unis et la Chine ont maintenant conscience qu'il y a une vraie nécessité d'agir - et d'agir rapidement - pour limiter le réchauffement climatique à deux degrés.

Dans ce contexte, l'Union européenne ne doit pas hésiter sur ses ambitions ; l'Union européenne, qui a été longtemps à la pointe de ces questions au niveau international. De ce point de vue, le sommet de la semaine prochaine est un moment absolument crucial. Les chefs d'États et de gouvernements doivent adopter le paquet « *Climat énergie horizon 2030* » comme ils se sont engagés à le faire à deux reprises, en mars et en juin 2014. C'est maintenant qu'il faut le faire.

Il faut absolument qu'un paquet « *climat énergie* » ambitieux soit adopté et, de ce point de vue, il faut que la France et le Président de la République française s'engagent. C'est, de notre point de vue, la meilleure façon de préparer la conférence sur le climat de Paris qui va se tenir en décembre 2015, et c'est la meilleure façon d'en faire un succès.

Pour votre information, le Conseil économique et social européen a lancé un appel équivalent aux chefs d'États et de gouvernements, et nous vous proposons cette résolution parce que nous considérons que notre assemblée doit s'exprimer sur les sujets d'actualité sur lesquels elle a travaillé.

La lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique est vraiment une opportunité pour trouver des relais de croissance et pour se positionner sur les marchés de demain.

Cette résolution est aussi un exercice de communication parce que nous sommes l'assemblée du temps long, donc nous essayons de voir loin ; mais cela a d'autant plus de sens si l'on arrive aussi à se positionner dans les débats, et au bon moment dans les débats.

Là, on est dans un point tout à fait crucial. Cette résolution peut apparaître comme étant un peu précipitée, mais nous avons été pris par le temps et comme le sommet se tient la semaine prochaine, nous voulions absolument parler avec vous de cette question aujourd'hui.

Merci au Président, au Bureau et à la secrétaire générale parce que l'on peut dire qu'ils ont fait preuve de réactivité et de flexibilité pour nous permettre de présenter cette résolution à votre vote, cet après-midi.

**M. le Président.** Merci Madame Mesquida, merci Monsieur Guirkinger.

(Applaudissements)

**M. le Président.** Ce projet de résolution, qui reprend les travaux des différents avis, vous a été distribué.

La parole est à Mme Cru-Montblanc.

**Mme Cru-Montblanc.** Monsieur le Président, Chers collègues, le groupe de la CGT partage évidemment le contenu de cette résolution, mais vous comprendrez que, pour des raisons de démocratie et de vie intérieure du Conseil, le groupe ne souhaite pas prendre part au vote et souhaite que ce soit indiqué au procès-verbal de l'assemblée plénière aujourd'hui.

Il ne nous paraît pas concevable de recevoir sur table en milieu de séance plénière une contribution, de quelque nature qu'elle soit. Cela ne permet pas à la vie démocratique des groupes de se faire et ils ne peuvent pas prendre de décision collégiale. Or, c'est ce qui fait la force de notre Conseil.

De ce fait, la CGT ne prendra pas part au vote.

**M. le Président.**- D'accord. Tout en acceptant le principe de l'objet de la résolution.

Y a-t-il une autre intervention ? Non.

Je vous rappelle que cette résolution a pour but de rappeler les engagements de l'ONU et de demander à ce que la France et le Président de la République française, à l'occasion du conseil européen, défendent un « *Pacte climat, énergie* » ambitieux

Sans plus tarder, je déclare le scrutin ouvert.

Mes chers collègues, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 152
- Ont voté pour : 152

**Le conseil économique, social et environnemental a adopté**

(Applaudissements)

**DÉBAT D'ACTUALITÉ :**  
**RÉVISION À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE UE 2020**

**M. le Président.** Monsieur Léglise-Costa, vous avez un sens du *timing* extraordinaire puisque nous allons vous remettre directement cette résolution avant que vous en soyez notre porte-parole !

Monsieur Veyrier souhaite prendre la parole pour faire la transition avec le dernier point de notre ordre du jour : *débat d'actualité sur la révision à mi-parcours de la stratégie UE 2020*.

**M. Veyrier**, président de la section des affaires européennes et internationales. Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général, je tiens d'abord à vous remercier d'avoir trouvé le temps de vous prêter à cette audition. Je préside la section de affaires européennes et internationales qui a la charge de coordonner l'expression du CESE dans le cadre des consultations au niveau national et européen sur les politiques européennes.

Nous nous appuyons pour cela sur l'expression et les travaux de l'ensemble des formations du CESE (sections et délégations).

Un premier constat : aucun de nos travaux, quels que soient les sujets traités, les formations, ne peut aujourd'hui faire l'économie d'en examiner la dimension européenne, soit du point de vue de ce qu'est ou devrait être selon nous la politique de la France à ce niveau, soit en mettant l'accent sur l'enjeu des politiques européennes dans le contexte mondial notamment dans les matières économiques, sociales et environnementales.

Nous procéderons donc ainsi dans les jours qui viennent concernant la consultation du gouvernement français, à laquelle vous nous invitez, sur la révision de la stratégie Union européenne 2020, bien que les délais qui nous sont impartis soient courts.

Cela me conduit d'ailleurs à une première réflexion dont nous voulons à nouveau vous faire part : le CESE s'est en effet interrogé à plusieurs reprises sur le sens de consultations qui apparaissent pourtant multiples, *via* de nombreux canaux, et parfois enchevêtrées dont nous avons le plus souvent peu ou pas de retours.

Il y va de la crédibilité que l'on peut accorder à une réelle plus-value, à une prise en compte effective de ce que nous pourrions exprimer - que cette prise en compte soit d'ailleurs favorable ou non - au point que l'on pourrait s'interroger aujourd'hui - et ce n'est pas le gouvernement français qui est en cause - sur la réalité ou le niveau de l'ambition portée avec la stratégie Union européenne 2020.

Sur ce plan et sans anticiper ce que sera l'expression du CESE, je crois pouvoir dire que nous partageons sans doute un certain nombre d'interrogations exprimées dans le document que vous nous avez transmis comme projet de réponse du gouvernement.

Force est de constater que la stratégie UE 2020 apparaît comme le parent pauvre des politiques européennes dont l'alpha et l'oméga semblent demeurer, envers et contre tous, la réduction des déficits publics.

On peut craindre à ce stade que la stratégie UE 2020 subisse le même sort que sa parente, la stratégie de Lisbonne.

Bien sûr, on ne peut que s'inquiéter des déficits continus et d'un endettement important. Cela semble le bon sens ; mais encore faudrait-il s'interroger beaucoup plus sur l'origine et la cause de ces déficits et de cet endettement plutôt que de risquer de le creuser sans fin par l'accent inconditionnel mis sur l'austérité ; ce qui pourrait constituer à terme la tombe de la stratégie Europe 2020.

Je conclurai sur la dimension environnementale puisque la résolution que nous venons d'adopter traite de l'enjeu du changement climatique et des énergies durables. Les objectifs en ces domaines font partie des objectifs de cette stratégie.

Nous allons donc vous écouter avec beaucoup d'attention et la section coordonnera la réponse que le Conseil économique, social et environnemental pourra vous remettre dans le cadre de cette consultation.

Merci encore de votre présence.

**M. le Président.** Merci, Président Veyrier.

Je vous invite à la tribune M. Léglise-Costa en vous remerciant pour votre investissement personnel à venir devant nous présenter ce document et en vous rappelant ce que disait le Président Veyrier : le Conseil économique, social et environnemental est très attaché au fait que l'Europe doit être une solution et non pas un problème. Cette première puissance économique du monde doit aider à moraliser la mondialisation et rendre plus compatible les puissances financières, le respect humain et la protection de l'environnement.

Nous sommes tout à fait prêts à ouvrir un certain nombre de chantiers afin que l'opinion puisse appréhender certains dossiers parce que l'Europe est prisonnière d'interrogations, de doutes, de faux arguments, de vrais soucis. Je crois que nous avons besoin de clarification, de motivation sur un projet européen qui peut être aujourd'hui un enjeu de société mondiale.

Nous sommes heureux de vous entendre, très motivés pour vous accompagner et faire en sorte que sur cette résonance européenne, nous puissions avoir le temps, l'appropriation et la maturation nécessaires pour vous apporter les meilleures contributions de la société civile.

**ALLOCUTION DE M. LÉGLISE-COSTA,  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DES AFFAIRES EUROPÉENNES<sup>1</sup>**

**M. Léglise-Costa.** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, merci beaucoup de votre invitation sur un vaste sujet puisque la stratégie Europe 2020 couvre un champ très large de domaines. Même si l'effort fait en 2010 était de se limiter à huit objectifs (cinq plus trois) qui ont permis de concentrer la mobilisation des moyens, de l'attention mais qui derrière supposaient un certain nombre de politiques et d'instruments.

Nous avons travaillé à ces objectifs avec l'idée de tirer les leçons de l'Agenda de Lisbonne. Agenda de Lisbonne qui avait été fixé en 2000, et qui avait un certain nombre d'avantages car il a permis une certaine coopération administrative, l'engagement de moyens nouveaux ; mais dans l'ensemble il a échoué car la volonté politique n'avait pas suivi, surtout la possibilité de consacrer et d'orienter des moyens concrets à ces objectifs.

Il faut rajouter qu'un très grand nombre d'objectifs et d'indicateurs avaient été fixés à l'époque, ce qui avait sans doute dispersé l'attention.

Dans la stratégie Europe 2020, seuls huit objectifs avaient été retenus. Nous pouvons en tirer aujourd'hui un premier bilan à mi-parcours (c'est la révision à mi-parcours) et surtout un diagnostic pour réussir à les atteindre d'ici à 2020.

Vous le savez, une consultation a été lancée en mars dernier. Vous y avez travaillé, nous vous avons transmis notre projet de réponse - s'agissant du gouvernement - qui peut encore être amélioré par vos remarques si vous en avez et nous les transmettrons nous-mêmes à la fin du mois.

Quelle est notre analyse, partagée par les ministères qui ont contribué à cette réponse ?

Le premier élément, c'est qu'au bout de trois ou quatre ans, le bilan est mitigé. « Mitigé » ne veut pas dire que nous avons à nouveau échoué ; certains des objectifs sont en voie d'être atteints. Il s'agit en particulier de ceux qui ont trait à l'énergie et au climat.

Pourquoi sont-ils en passe d'être atteints ? En 2008, sous présidence française à l'époque, nous nous sommes dotés d'instruments permettant de garantir qu'ils seront atteints. Cela montre que, lorsque c'est pertinent, la mise en place d'un cadre européen donne une plus grande assurance d'atteindre nos objectifs. Ainsi, les 20 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre seront nécessairement atteints ; les 20 % de part d'énergie renouvelable le seront très probablement ; et les 20 % d'efficacité énergétique aussi. Ce n'est pas seulement dû à l'effet de la crise, qui malheureusement a réduit les émissions pour de mauvaises raisons ; c'est aussi dû aux efforts accomplis par les États dans le cadre des instruments européens.

---

<sup>1</sup> Seul le prononcé fait foi.

Merci pour la résolution que vous venez d'adopter, elle sera transmise au Président de la République et au Gouvernement à l'issue de cette séance. Notre volonté est non seulement de fixer de nouveaux objectifs, pour 2030 cette fois, de manière à ce que l'Europe se rende à la Conférence mondiale - qui aura lieu à Paris fin 2015 - dans de bonnes conditions afin que, en tant qu'organismes, nous puissions bénéficier de ce soutien européen.

Mais c'est aussi un moyen de donner de la prévisibilité aux investisseurs, de redresser ce qui n'a pas fonctionné, de concentrer encore les moyens et même, d'ores et déjà, de redresser un prix du carbone qui, étant trop faible, ne produit pas tous ses effets positifs. En effet, donner un cadre garanti et contraignant pour 2030 permet par anticipation d'améliorer le cadre actuel qui va jusqu'en 2020.

C'est l'ambition que le Président de la République portera la semaine prochaine au Conseil européen. Le travail a bien avancé, mais le résultat est loin d'être garanti. Les discussions que le Président a eues avec la nouvelle Première ministre de Pologne jeudi dernier ont montré l'ampleur du travail pour convaincre l'ensemble des États membres.

Néanmoins, nous partons sur un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre sur le sol européen en 2030, un objectif de 27 % de part d'énergie renouvelable et un objectif de 30 % d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ce sont des cibles très ambitieuses et tout l'enjeu du Conseil européen sera d'en répartir les moyens et les efforts entre les États membres.

Sur ce volet donc, il y a une certaine satisfaction, même s'il y a eu des faiblesses dans le cadre « *énergie climat* ». J'y reviendrai.

L'autre catégorie d'objectifs, qui n'a pas été trop mal atteinte pour l'instant, en tout cas à mi-parcours, c'est ce qui concerne l'enseignement supérieur. Nous nous étions fixé un objectif de 40 % de diplômés dans l'enseignement supérieur. En France, nous sommes légèrement au-dessus. Cela ne signifie pas que nous ne devons pas améliorer notre enseignement supérieur ; mais en fonction de cette référence européenne, nous sommes plutôt en bonne voie.

Un autre objectif concernait l'éducation et le « décrochage », qui est une illustration de la qualité d'un système scolaire. Nous ne sommes pas encore à notre cible, qui était de limiter à 10 % les décrochages scolaires ; nous sommes juste au-dessus de 12. Le Gouvernement a pris des mesures ; il existe un plan contre le décrochage scolaire, avec des moyens tels qu'une plateforme numérique. Nous travaillons à atteindre cet objectif ; ce n'est pas hors de portée. D'ailleurs, avec la mobilisation sur l'emploi des jeunes - le Président de la République s'est rendu à un sommet à Milan la semaine dernière, qui faisait suite à un sommet à Berlin et à un sommet Paris en 2013 - dans laquelle nous engageons de nouveaux instruments, comme la garantie pour la jeunesse, qui là aussi devraient permettre d'améliorer encore ce résultat.

Il reste deux objectifs qui eux, malheureusement, se sont plutôt dégradés.

D'abord, celui du taux d'emploi qui devrait être à 75 % - nous en sommes malheureusement loin - et, encore plus grave, l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Là où nous devons améliorer et réduire le nombre de pauvres - comme on dit au niveau européen - nous l'avons plutôt augmenté en France comme dans d'autres États ; un peu moins en France, mais malgré tout, c'est une dégradation.

Une action urgente doit donc être menée sur l'emploi - donc sur la lutte contre le chômage - et sur la pauvreté. C'est tout l'enjeu de la politique de croissance et d'emploi que nous avons porté ces deux dernières années. Elle a été portée au niveau européen, ce qui a permis - et je sais que vous avez ce débat - de sortir de l'austérité. L'austérité, au sens où elle était appliquée jusqu'à il y a quelques années, à savoir la réduction des déficits et des dettes à marche forcée, même en récession, même si cela doit créer de la récession ce qui, d'ailleurs, rend l'atteinte de ces objectifs de réduction des déficits et des dettes plus difficile.

En 2013, nous sommes sortis de cette doctrine économique pour passer à une autre doctrine qui est de maintenir le cap de la réduction des déficits et des dettes, mais selon des trajectoires, dans des conditions, qui préservent la croissance. C'est ce qui a permis à la zone euro de retrouver la croissance au deuxième semestre 2013. Donc aujourd'hui, nous ne sommes pas dans l'austérité, mais malheureusement dans une conjoncture qui devient préoccupante en termes de croissance comme d'inflation.

La deuxième action que nous avons menée dans cette mobilisation pour la croissance et l'emploi, c'est de préserver l'intégrité de la zone euro, de vaincre la spéculation qui l'attaquait à l'époque, donc de réduire les primes que doivent payer les États membres pour financer leurs dettes et, dans la mesure du possible, redonner des marges et préserver la manière dont les circuits financiers fonctionnent. C'est aussi l'objectif de l'union bancaire.

Ceci a été réussi : nous sommes sortis de la crise qui menaçait la zone euro dans son intégrité et de la crise financière qui la menaçait dans son système financier et bancaire. Nous sommes maintenant dans une situation grave de croissance, qui suppose d'autres moyens. C'est dans ce cadre que nous allons tenter de profiter du nouveau contexte, dans lequel nous sommes au niveau européen, puisque nous sommes engagés dans un renouvellement des institutions avec les nominations que vous avez pu suivre : celle du nouveau président de la Commission, celle du collègue, celle du nouveau président du Conseil européen.

Pour cela, en juin, nous avons fait adopter par le Conseil européen un cadre stratégique pour les cinq prochaines années. Ce cadre stratégique, qui est la traduction d'une proposition française, fixe cinq priorités à l'Europe, dont la première est la croissance et l'emploi. Dans ce cadre stratégique - et cela se retrouve dans les conclusions du Conseil européen, dans les engagements de Jean-Claude Juncker, et même dans la structure même de son collège de commissaires - nous avons proposé un certain nombre d'actions, dont toutes visent à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 en termes d'emploi et de pauvreté.



Le premier, c'est d'accompagner la politique monétaire. La Banque centrale européenne a pris un certain nombre de mesures, assez courageuses, dans le cadre où elle travaille. Notre engagement est de tout faire pour qu'elles soient transmises à l'économie - c'est-à-dire que les banques prêtent plus, que les petites entreprises, notamment, puissent trouver des crédits dans de meilleures conditions - voire même que la BCE puisse aller plus loin en rachetant directement des actifs. C'est le nœud pour restaurer des conditions macroéconomiques viables. C'est aussi la condition pour que l'euro retrouve un niveau plus compatible avec nos intérêts et c'est ce qui se passe progressivement.

Le deuxième axe que nous avons identifié, ce sont les réformes dites structurelles, celles qui visent à la compétitivité, à restaurer la capacité de chaque État à défendre son modèle social. Ce sont sur ces réformes que le Gouvernement est engagé. Elles méritent une coordination, car à défaut de coordination de ces réformes, nous pouvons entrer dans des phénomènes procycliques, dans des compétitions entre États et, finalement, dans la dégradation de ce modèle que nous souhaitons précisément préserver par un ajustement permanent des salaires, des prestations sociales, des conditions de travail.

En même temps que nous faisons ce qui est nécessaire pour redresser notre économie et l'emploi, nous avons intérêt à les coordonner pour définir ensemble une forme de convergence dans la zone euro. Nous avons inscrit ces termes de «*convergence solidarité dans la zone euro*» dans les priorités.

Vous aurez noté que, pour la première fois, le collège des commissaires comprend un vice-président chargé de la zone euro. Le système européen est en train d'intégrer les spécificités de l'Union européenne et de la zone euro en particulier.

Le troisième axe identifié, c'est la coordination budgétaire. C'est l'étape supplémentaire, au-delà de la sortie de l'austérité, pour que chaque État ait les marges suffisantes. Elles sont nécessaires en période de conjoncture difficile, pour assurer le niveau d'investissement dont nous avons besoin. Cela rejoint l'un des objectifs de la stratégie UE 2020, à savoir les niveaux d'investissement dans la recherche et le développement. Nous sommes encore loin d'atteindre ce niveau de 3 %. Nous sommes à 2,3 %. Une part est liée à ce que peut faire l'investissement public - il faut préserver la recherche publique et c'est ce que fait le gouvernement - une part est liée à la recherche consentie par les entreprises. Il faut donc retrouver des marges et des conditions économiques favorables.

Cette coordination budgétaire a été traduite par l'usage des flexibilités comprises dans les règles budgétaires européennes. C'est l'équilibre permettant de préserver un cadre donnant de la confiance à chaque État à l'extérieur et en même temps de mobiliser toutes les flexibilités pour que ce cadre ne soit pas appliqué de manière rigide et n'entraîne pas une politique trop restrictive. Mario Draghi nous a aidés en disant, dans un discours fin août, qu'il avait un problème de demande dans la zone euro. Cette dernière doit bien se traduire dans des conditions budgétaires qui la permettent.

Ceci veut dire aussi de la coordination. On va vers une Union économique et monétaire qui s'intègre car certains États sont très contraints, ayant atteint un niveau de dettes limitant ces flexibilités alors que d'autres peuvent faire beaucoup plus ; C'est le dialogue actuel avec l'Allemagne.

Le dernier axe proposé, repris et chiffré par Jean-Claude Juncker est un plan d'investissement européen. Notre diagnostic est le suivant : l'Union européenne a perdu environ 450 Md€ par an d'investissement entre la période d'avant crise et maintenant. Ce défaut d'investissement pèse à court terme sur l'activité et à moyen terme sur la croissance potentielle, et sur la capacité à soutenir notre modèle et la zone euro. Non seulement l'investissement est trop bas dans toute la zone euro mais de manières différenciées. Des pays, comme l'Espagne, qui ont détruit un quart de la richesse en capital physique et humain, à défaut d'investissements se retrouveront dans une situation très difficile. Or, il sera impossible si nous n'arrivons pas à retrouver une croissance bien distribuée dans la zone euro, de consentir des transferts permanents. Ce sera insoutenable politiquement.

Il y a une urgence à investir, car cela crée de la demande à court terme et cela nous évite de rentrer dans une période de stagnation très longue avec des écarts insoutenables dans la zone euro.

Ce constat a été partagé avec l'Allemagne et accepté par l'ensemble des États-membres. Jean-Claude Juncker prépare un plan d'investissement d'au moins 300 Md€. L'enjeu est qu'il soit mis en œuvre rapidement, que des sources de financement - public et privé - soient dégagées très vite. Il y a beaucoup d'argent chez les grands investisseurs, chez les épargnants mais pas dirigé vers ces investissements productifs. C'est autant une question de mobilisation de capital public que d'orientation de ressources privées.

Le premier enjeu est d'identifier les moyens de levier sur ces ressources. Nous y travaillons. Un premier document franco-allemand permet d'avancer. Ce sera autour de la Banque européenne d'investissement, peut-être en réseau avec les banques nationales, comme la Caisse des Dépôts et Consignations en France. En même temps, nous devons identifier les besoins et les projets. Rien ne sert d'avoir ces moyens si nous n'avons pas identifié la manière de canaliser ces financements.

Quelles sont nos priorités ?

L'une d'elles, ce sont les infrastructures orientées vers la durabilité et l'innovation. Des infrastructures de transport durable, numériques et énergétiques, non pas pour sortir de vieux projets, mais pour compléter ce dont nous avons besoin ; le numérique étant une priorité singulière.

Le deuxième enjeu, c'est l'efficacité énergétique. C'est un triple ou quadruple gain d'emplois, de technologies, d'indépendance, de balance des paiements. Nous devons miser sur l'efficacité énergétique - comme le gouvernement le propose sur la loi de transition énergétique - et utiliser le levier européen nous permettra d'amplifier les moyens disponibles. C'est, en particulier, l'isolation des bâtiments et les transports.

Le troisième axe, c'est la formation, l'éducation, les infrastructures sociales. C'est nouveau car ce n'est pas dans la tradition des institutions européennes de financer des centres de formation professionnelle, pour l'apprentissage, des universités comme la BPI a commencé à le faire avec le plan Campus. L'investissement doit aller à cet endroit, car on a un problème de qualification, d'employabilité, de transition pour que ces qualifications correspondent aux métiers d'avenir. Nous avons une réflexion pour identifier des projets à financer.

Le quatrième axe, c'est l'innovation pour retrouver une croissance pour être compétitif dans le monde et ne pas descendre jusqu'aux conditions de travail chinoises. Elle doit se traduire dans le niveau de recherche, mais également dans le soutien aux entreprises. Nous avons un certain nombre de moyens en France. Au niveau européen, on peut trouver des fonds pour le capital-risque. Ce qui amène à un enjeu spécifique - que le Président de la République a porté à Milan - qui est la création d'entreprise par les jeunes. L'expérience montre que l'un des moyens les plus puissants de faire venir des jeunes sur le marché du travail est de leur donner les moyens de créer leur propre entreprise. En relâchant le niveau de contrôle, en permettant d'avoir des crédits plus facilement, on crée de l'activité et un taux de remboursement équivalent à ce que pourrait offrir tout le cadre de caution actuel.

Il y a une source qui peut s'adapter de manière spécifique au cas français. Lors du sommet de Milan, le Président de la République a fait l'annonce de ces trois propositions et a proposé un plan pour le numérique dans l'éducation, un plan pour les centres de formation et d'apprentissage et un plan pour la création d'entreprise par les jeunes.

Nous aurons besoin de ces infrastructures classiques, et nous aurons besoin de mettre un place des projets beaucoup plus innovants, d'abord parce que cela correspond à nos besoins, mais aussi parce que cela permet de revitaliser ces institutions européennes - qui se sont parfois un peu assoupies - et donner ainsi le signal de renouvellement.

C'est par cet enjeu d'investissements, de réformes, de coordination entre Européens, que, selon nous, nous pouvons essayer d'atteindre ces objectifs. Donc, plutôt que de les redéfinir, que de mettre en place de nouvelles mécaniques - même si on peut trouver tel ou tel indicateur, vous l'avez vu dans notre contribution, qui améliore le suivi - c'est par des résultats concrets, visibles, des démonstrations de l'efficacité de ce que l'on peut faire au niveau européen, que nous souhaitons agir.

Ce qui devrait aller de pair avec une meilleure utilisation du budget européen, qui comporte par mal d'instruments - que ce soit les fonds structurels, le nouveau programme Horizon 2020, le programme Erasmus plus, le fonds d'aide aux plus démunis - mais dont nous devons toujours accélérer, faciliter, rendre plus accessible les procédures. C'est la frustration de l'initiative emploi des jeunes que nous avons mise en place qui nous a amenés à mettre en place une «*garantie jeunes en France*». Des moyens importants ont été dégagés - 600 M€ - et qui devraient revenir à la France mais qui ne sont pas encore déboursés du fait de ces procédures trop lourdes.

C'est donc une action, de réforme chez nous, de mobilisation des moyens, de réforme des institutions européennes. Il nous semble que c'est aussi l'objectif partagé par Jean-Claude Juncker. Sur tous ces sujets, nous avons d'ores déjà un dialogue confiant, même s'il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de l'ambition.

Enfin, nous avons besoin de vos idées, car, vous l'avez compris, l'objectif est de répondre plus directement aux besoins de la société qui sont ressentis par les acteurs directement au contact des problèmes que rencontrent nos concitoyens.

C'est pourquoi nous sommes ouverts, même si les délais sont toujours plus contraints que nous le souhaiterions, à intégrer toutes les idées et suggestions que vous aurez dans cette réponse spécifique, sur la révision à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020, et plus largement dans l'entreprise dans laquelle nous nous sommes engagés de mise en place d'une nouvelle manière de faire en Europe.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci Monsieur le secrétaire général.

Vous avez accepté, et je vous en remercie, de répondre à quelques questions. Je sais que vos contraintes d'horaire sont impératives, et que vous devrez partir à 17 heures 30.

Je passe tout d'abord la parole à M. Delmas.

**M. Delmas.** Monsieur Léglise-Costa, merci pour votre présence et pour cette intervention. Vous avez besoin de nos idées, cela tombe bien, nous en avons quelques-unes. On aura l'occasion d'ailleurs de revenir sur la méthodologie, pour faire en sorte que ces idées soient entendues et prises en compte.

Quelques éléments, puis trois questions.

Il se trouve que je représente la section des affaires européennes et internationales au sein du comité de pilotage « Europe 2020 ». Ce groupe de travail est composé d'une quarantaine de membres du comité économique et social européen, mais sa particularité est de se réunir quatre fois par an, avec des représentants des conseils économiques et sociaux nationaux des États-membres.

Chaque Conseil économique et social a ainsi l'occasion, par des contributions écrites, de formuler des observations sur les recommandations par pays, d'avancer des propositions concrètes pour améliorer les programmes nationaux de réformes et leur mise en œuvre.

Ces contributions écrites sont ensuite débattues par le Comité économique et social européen et les Conseils économiques et sociaux nationaux, transmises à la Commission européenne et aux autres institutions européennes.

Il se trouve que dans le cadre de la réunion annuelle des Conseils économiques et sociaux et du Comité économique et social européen, sera organisée ici même, dans cette enceinte, le 13 novembre, une rencontre.

Le président du comité de pilotage Stefano Palmieri - rapporteur d'un avis qui sera discuté demain au Comité économique et social européen sur la Stratégie 2020 - sera présent pour nous faire part de ses travaux.

À l'issue de cette réunion, une déclaration - la déclaration de Paris - sera approuvée en soulignant la nécessité d'orienter et de revisiter la stratégie dans le sens de la croissance et de la compétitivité.

Enfin, les 4 et 5 décembre, le Comité économique et social européen, le Conseil économique et social italien, et la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, organiseront une conférence sur la révision à mi-parcours, à laquelle je participerai pour représenter le CESE.

À cet égard nous avons auditionné, il y a quinze jours, la représentante de la présidence italienne, qui mettait en évidence la nécessité de procéder à un rééquilibrage, notamment sur les enjeux sociaux, dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne et des politiques européennes, considérant qu'on avait sous-estimé les enjeux sociaux et environnementaux dans cette construction.

Je vous rappelle tous ces éléments pour souligner l'importance qu'attache le Conseil économique, social et environnemental, aux enjeux de la stratégie de l'Union européenne 2020, qui va donc définir cette stratégie pour les cinq années à venir.

Cela a été dit, nous souhaitons être mieux associés, plus impliqués en amont, dans le processus de consultation organisé par le gouvernement, car il importe pour l'avancée de cette stratégie - et cela revient en permanence - de mobiliser tous les acteurs concernés pour que les citoyens européens puissent s'approprier, et au-delà, être les acteurs de l'élaboration de cette stratégie. Si l'on veut que les citoyens prennent confiance et s'en emparent, il ne faut pas qu'ils se les approprient, mais qu'ils en soient acteurs-auteurs.

Enfin, trois questions.

Dans le document de réponse du secrétariat général des affaires européennes à la Commission européenne, il est fait référence, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2020, aux discussions au sein du comité de dialogue social pour les questions européennes internationales, et à aucun moment il n'est fait mention du Conseil économique, social et environnemental, qui devrait jouer un rôle central en la matière : pourquoi cette absence ?

Il est proposé de prévoir des rendez-vous réguliers d'échange sur la mise en œuvre de la stratégie dans les enceintes existantes réunissant les parties prenantes. Pourquoi les Conseils économiques et sociaux nationaux ne sont-ils pas mentionnés, et pourquoi le Comité économique et social européen ne pourrait-il pas avoir un rôle de coordination quant à la participation de ceux-ci ? C'est d'ailleurs tout le travail que l'on fait déjà.

Enfin, il est fait référence à l'introduction d'un salaire minimum dans tous les pays européens : pourquoi cette question n'a-t-elle pas été développée davantage, étant un élément central en matière de renforcement de l'Europe sociale pour lutter notamment contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

**M. le Président.** Monsieur Léglise-Costa, vous avez la parole.

**M. Léglise-Costa.** Monsieur le conseiller, merci pour l'action de votre conseil pour animer, au niveau européen et international, c'est une grande tradition, l'action et le dialogue des Conseils économiques et sociaux - qui ne sont pas encore tous environnementaux.

Concernant la mention du Conseil économique, social et environnemental, ou du Comité économique et social européen dans notre document, s'il n'y est pas c'est une erreur et nous allons la corriger. Le fait que nous soyons ici montre bien qu'elle n'était pas intentionnelle. Merci, donc, de votre vigilance.

Sur le fond, le paradoxe des objectifs qui avaient été définis dans la stratégie Europe 2020, c'est qu'ils étaient finalement assez sociaux, mais que la politique qui a été conduite pendant un certain nombre d'années, à partir de 2010, ne l'était pas vraiment. Un écart s'est donc créé entre une intention dont on voyait l'objectif politique - qui correspondait à un certain consensus juste après la crise - et une politique qui a plutôt mené, à l'époque, à l'austérité. Pendant quelques années, on voit bien la corrélation entre l'augmentation du taux de chômage, ou l'augmentation de la pauvreté, et ces politiques d'austérité.

Il y a donc eu une contradiction forte. C'est pourquoi ces objectifs, qui sont des objectifs fondamentalement sociaux, de la stratégie Europe 2020, sont ceux dont les résultats sont les plus décevants aujourd'hui. C'est pour cela aussi que, pour les redresser, nous avons besoin d'une action d'ensemble, qui est une action de croissance et d'emploi.

Loin d'abandonner ces objectifs sociaux, nous souhaitons nous donner les moyens de les atteindre autant que possible.

Je reviens sur la composition de la Commission européenne : le Vice-président est chargé de la zone euro, et il est aussi chargé du dialogue social.

Il y a une double reconnaissance, celle de l'importance de l'ambition sociale, mais aussi du dialogue social et de la méthode.

Dans le cadre de la convergence que nous promovons, le salaire minimum est un moyen pour chaque État d'offrir des conditions de vie dignes et de lutter contre les inégalités. C'est aussi un moyen pour la zone Euro de trouver un socle social commun. C'est pourquoi nous avons repris ce combat ancien de la France - qui avait été mis de côté - et avons trouvé une nouvelle alliance avec l'Allemagne, qui a décidé de mettre en place un salaire minimum, corrigeant ainsi des réformes qui étaient peut-être allées trop loin sur ce plan. Au mois de février dernier, à l'occasion d'un conseil des ministres franco-allemand, les gouvernements allemand et français se sont mis d'accord pour promouvoir l'instauration d'un salaire minimum dans chaque pays européen.

Il en manque encore. Reste surtout à travailler sur leur rapprochement et leur harmonisation. C'est quelque chose que nous allons reprendre à travers cet objectif de convergence, qui porte sur le salaire minimum et aussi d'autres facteurs très importants dans le cadre de cette ambition sociale.

**M. le Président.** Je vous remercie. La parole est à Mme Laplante.

**Mme Laplante.** Bonjour, je vous remercie de votre intervention. Dans votre discours, vous liez la lutte contre le chômage et la pauvreté avec le retour de la croissance. Or, aujourd'hui, de plus en plus d'économistes affirment que l'on ne verra plus jamais un retour à la croissance telle qu'on l'a connue.

Pendant les « *trente glorieuses* », les écarts de revenus se sont accrus considérablement. Au cours des décennies précédentes, chômage et pauvreté ont fortement progressé, et ce malgré la croissance. Dans la mesure où la croissance ne reviendrait pas dans les proportions souhaitées, auriez-vous un « plan B » afin de sortir de cette pauvreté qui touche de plus en plus de pays européens ?

Il y a plusieurs éléments de changement du contexte : un nombre croissant de pays qui courent après la croissance, une croissance de plus en plus difficile, puisque la compétitivité est accrue, un contexte planétaire en plein changement (on parle maintenant de durabilité et l'on est obligé de tenir compte des ressources limitées que peut nous fournir la planète), le contexte des traités européens avec la limitation des déficits à 3 % de PIB...

**M. le Président.** Monsieur Léglise-Costa, vous avez la parole.

**M. Léglise-Costa.** J'ai effectivement largement mis l'accent sur la croissance. Même si elle change de nature, même si elle crée des emplois différemment, il faut prévoir les instruments nouveaux. Sans croissance, il est beaucoup plus difficile de créer des emplois. La croissance n'est pas forcément une condition suffisante pour résorber les inégalités et créer des emplois décents, c'est malgré tout une condition nécessaire. On a besoin de croissance. La question est maintenant de savoir quel type de croissance, en Europe, nous permettra de préserver ce à quoi nous sommes attachés, tout en jouant dans la compétition mondiale.

Premier constat : l'Europe, la zone euro tout au moins, est l'échelle nécessaire. Nous devons porter notre engagement.

Deuxième constat : nous sommes sans doute dans une phase de transition que nous pouvons réussir, rater ou retarder. Elle est porteuse de nouveaux métiers, de nouvelles opportunités. Nous devons favoriser cette transition, prévoir les conditions de requalification, les conditions de sécurité des mobilités. Nous devons prévoir, pour les jeunes les plus éloignés du marché du travail, des reformatives, des requalifications leur permettant d'accéder à ces métiers. Tous ne sont pas des métiers d'ingénieur, mais des métiers accessibles au plus grand nombre de jeunes.

Il faut concevoir cette ambition non pas comme un replâtrage ou comme la restauration d'un modèle qui n'existera plus, mais comme la transition vers ces nouveaux objectifs. Parmi eux, je citerai la durabilité qui peut nous permettre de retrouver une manière de sauver la planète et d'engager d'autres États. C'est ce que nous allons essayer de faire l'année prochaine.

J'ouvre une parenthèse. Le Président de la République recevait, hier, des énergéticiens européens. L'un d'entre eux a dit : « *Nous ne pouvons ni compter sur des salaires au niveau des salaires chinois, ni compter sur du gaz de schiste au niveau du prix américain. Si nous ne trouvons pas autre chose, nous serons*

*pris en ciseaux.* » Il faut compter sur de nouvelles manières de produire de l'énergie, de nouvelles manières d'économiser l'énergie, de nouvelles manières de produire des emplois nouveaux, avec de nouvelles technologies qui peuvent être diffuses et qui nous permettront non seulement de préserver un modèle (même s'il est différent) mais surtout de l'exporter.

Il faut retrouver cette ambition car, vous avez raison, c'est une croissance qui sera de nature différente. Néanmoins, c'est quand même de la croissance dont nous avons besoin ; en tout cas c'est elle qui nous permettra de sortir d'un taux de chômage inacceptable. Il est inacceptable en France et c'est la priorité du gouvernement. Il est encore plus grave dans d'autres États ; en Espagne, au Portugal ou en Italie, le taux de chômage des jeunes s'élève à 55 %. C'est grave aujourd'hui, c'est une faillite annoncée demain.

Voilà vers quoi nos efforts doivent porter, ce qui n'est pas du tout contradictoire avec l'invention de nouveaux métiers, de nouvelles qualifications et de nouvelles technologies.

**M. le Président.** La parole est à M. Guirkinge.

**M. Guirkinge.** Je vous remercie de nous avoir rassurés sur l'ambition de la France dans le paquet « *climat/énergie 2030* ». Vous avez cité des chiffres extrêmement ambitieux. Nous sommes rassurés.

Je considère que vous avez bien posé le débat entre réduction des déficits et création d'emplois. Ce débat est vraiment essentiel. Je suis assez d'accord avec la réponse que vous avez donnée sur la nature de la croissance. C'est vrai que pour créer de l'emploi, il faut de la croissance car c'est ce qui se traduira dans les chiffres et on parle bien de la nature de la croissance.

La France a raison de défendre un programme ambitieux d'investissements. Vous avez cité plusieurs axes tels que la transition énergétique, et les infrastructures. Je rajouterai le numérique.

Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que j'ai l'impression que notre pays perd de la crédibilité et de la légitimité au niveau européen parce que notre politique, en France, manque de lisibilité en matière de réformes structurelles. Vous l'avez plus ou moins dit, même si vous avez corrigé en ajoutant qu'il fallait se coordonner avec les autres partenaires européens. Je considère que nous manquons de lisibilité sur le plan fiscal. Les événements les plus récents sont venus l'illustrer il y a quelques jours.

Ce manque de lisibilité n'est pas récent. Cette perte de crédibilité et de légitimité vient du fait que l'on cherche, depuis des années, à renégocier l'objectif de limitation des déficits à 3 %.

Je fais un petit commentaire plus politique.

Je suis un tout petit peu inquiet aujourd'hui de la manière dont on pose le débat avec l'Union européenne. On sent bien que les politiques en France et les politiques de l'Union européenne sont complètement liées, mais il ne faudrait pas que l'on reporte nos propres faiblesses sur un manque d'ambition de l'Union européenne parce que l'on va renforcer le sentiment anti-européen et les votes extrémistes. Cela m'inquiète beaucoup.



Un mot sur la convergence fiscale. Vous avez abordé la question de la convergence sociale et c'est vrai que, dans cette assemblée, on a souvent aussi évoqué tous les problèmes liés au manque de convergence fiscale.

**M. Léglise-Costa.** Merci pour ces remarques, qui correspondent à une image de la France parfois exagérée, caricaturée, à dessein ou par facilité, mais avec une partie de réalité malgré tout. Il y a un héritage et le gouvernement travaille à clarifier, chaque fois plus, ses réformes et le cadre dans lequel la France agit ; la France qui n'est pas dans une situation extraordinaire - il faudrait plus de croissance, moins de chômage -, mais qui n'est pas dans une situation aussi catastrophique qu'il est dit ailleurs. Il y a une facilité à ce que le Premier ministre a appelé le *french bashing* hier, qui est excessif, ce qui ne nous exonère pas de nos responsabilités.

Sur la réduction des déficits, là aussi, il y a une forme d'héritage, mais en même temps, personne ne voudrait que la France tombe en récession par des erreurs de politique économique ; donc c'est un pesage fin que le gouvernement s'efforce de préserver.

Le sentiment anti-européen est malheureusement très fort et ce renouvellement des institutions européennes - qui doit s'accompagner du renouvellement des politiques et des instruments - est une occasion qu'il faut absolument saisir.

La convergence fiscale fait partie de cette ambition de convergence. Au même moment où les gouvernements français et allemand se mettaient d'accord sur la promotion d'un salaire minimum et d'autres éléments de convergence sociale, ils se mettaient d'accord sur un travail de convergence fiscale.

C'est difficile à dix-huit, même dans la zone euro ; ce n'est pas facile en franco-allemand, mais cela permet d'avancer. Ils se sont mis d'accord pour travailler au rapprochement de l'ensemble des facteurs qui jouent sur la compétitivité des entreprises.

En effet, chacun a à y gagner, en particulier nous, pour mettre en place des conditions de concurrence équitable entre la France et l'Allemagne et aller vers une convergence plus large au sein de la zone euro.

Il y a d'ailleurs des textes intéressants sur la table qui prévoient d'harmoniser l'assiette de l'impôt sur les sociétés, une certaine dose de fiscalité énergétique ou environnementale et qui sont malheureusement bloqués par la règle de l'unanimité. Il faudra donc, à un moment donné, avancer, et - comme nous l'avons fait sur les transactions financières - probablement passer à des coopérations renforcées.

La Commission européenne, que l'on peut critiquer sur divers sujets, a agi dans ce domaine ; ce sont plutôt les gouvernements qui ont freiné. D'ailleurs, elle continue de le faire, et ce qu'elle a fait sur les facilités fiscales accordées par certains États aux grandes plates-formes numériques est important. Cela peut permettre de lutter contre une forme d'optimisation abusive ; et par la lutte contre les abus fiscaux, contre l'évasion, l'optimisation, on peut, là aussi, arriver à une forme d'harmonisation.

**M. le Président.** La parole est à M. Lamy.

**M. Lamy.** Vous avez dit tout à l'heure que l'Europe bougeait un peu sur ses idées et que cela allait plutôt dans le bon sens. Acceptons-en l'augure. Cela dit, vous avez parlé de ce qui s'était passé pour l'Espagne et de l'état dans lequel elle se trouvait, dont elle sortira très difficilement.

Actuellement, les exigences budgétaires par rapport à la France ne sont-elles pas de nature à ressembler un peu à ce que l'on a demandé comme réformes structurelles à d'autres pays, avec les conséquences que l'on sait ? Peut-on faire cela dans une période comme celle-là ? Autant, en période de croissance, c'est faisable sans trop de problèmes, autant, dans une période comme celle-là, on risque simplement de diminuer les recettes fiscales et de creuser les problèmes du pays.

Si on accède à ce que l'on nous demande, est-ce que le malade ne mourra pas guéri ?

**M. le Président.** La parole est à M. Quarez.

**M. Quarez.** Monsieur le Secrétaire général, je vais faire quelques commentaires sur l'avis que nous avons voté au mois de mai dernier. Sans anticiper les réponses que l'on pourra faire à la demande sur la consultation, nous avons quelques éléments dans le projet de texte que vous nous soumettez qui nous intéressent beaucoup puisque l'on voit quelques convergences par rapport à nos propres préconisations et aux analyses que nous avons pu faire dans notre avis sur *L'Union européenne à la croisée des chemins*.

Sur votre projet de réponse, vous pointez bien le décalage entre les cinq priorités de la stratégie 2020. On sait que, la crise étant, c'est l'assainissement budgétaire et le rétablissement du crédit bancaire qui ont primé sur le reste.

Dans l'ensemble, dans notre avis, nous pointons l'intérêt et l'urgence d'avoir à redéfinir un projet politique pour l'Union européenne qui soit crédible et lisible pour les citoyens et nous avons pointé sur trois axes fondamentaux la stratégie 2020. Ces 3 axes fondamentaux étaient :

- le développement de la connaissance et de l'innovation ;
- la création d'emploi, la cohésion sociale et territoriale ;
- l'utilisation plus efficace des ressources et une promotion de l'économie plus verte et plus compétitive, qui était pour nous le cœur du projet européen que nous devons redessiner.

Autre domaine dans lequel on se rejoint particulièrement : vous considérez, si j'ai bien lu les premiers éléments, qu'il est nécessaire de prendre en compte la diversité des situations économiques pour l'analyse de la stratégie 2020. À notre avis, nous allons assez loin, pour l'ensemble des instruments communautaires, pour prendre en compte la situation de chaque pays et l'adaptation nécessaire.

Sur la méthode, vous évoquez aussi la nécessaire prise en charge des parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie, et surtout dans le suivi. Encore une fois, on s'y retrouve totalement puisque nous évoquons également cette nécessité pour donner de la crédibilité au lien entre les institutions et la société civile organisée.

Vous évoquez notamment les partenaires sociaux pour les associer pleinement au choix et à la façon de vérifier les objectifs dans la stratégie 2020.

Vous avez évoqué rapidement dans votre intervention le rôle de la BCE. On s'y retrouve aussi puisque l'on propose, dans notre avis, qu'elle participe à la réalisation des objectifs chiffrés de la stratégie 2020, par sa politique monétaire et qu'elle soit politiquement encadrée pour donner quelques éléments.

Je termine sur une remarque générale, et c'est ma casquette de CFDT qui reprend le dessus. On a l'impression aujourd'hui qu'il y a une grande différence entre la stratégie 2020 et les autres instruments, que ce soit le semestre européen ou l'analyse annuelle de la croissance. De ce point de vue, la stratégie 2020 apparaît plus comme déclarative ou intentionnelle et l'opérationnel est un peu moins visible. Notre préoccupation est de rééquilibrer un peu les deux.

La question que je me pose par rapport à cela est celle de savoir quelle est la marge de manœuvre que l'on a pour rééquilibrer, sachant que, si l'on est sur le semestre européen ou l'examen annuel de croissance, on reste uniquement sur les problèmes budgétaires. Merci.

**M. Léglise-Costa.** Merci beaucoup. Sur le budget français, puisque c'est un enjeu très médiatique avant que ce soit transmis à Bruxelles, l'équilibre à trouver est la préservation du cadre budgétaire européen parce qu'il protège les petits États et il est important pour les grands.

Mais c'est une interprétation qui doit être particulièrement flexible dans la période actuelle. C'est pourquoi le terme de « flexibilité », - inscrit au Conseil européen avec un fort poids politique de la France avec l'aide de l'Italie à l'époque - est important.

Ce que nous allons faire, au-delà du bruit médiatique, c'est montrer que le budget qui a été élaboré dans ses grandes lignes - après, il peut y avoir des éléments spécifiques - correspond à la bonne stratégie économique. Même si la réduction des déficits se ralentit, c'est ce qui est utile pour la France, mais aussi pour la zone euro.

L'important est donc que le cap et les engagements soient préservés. Cela peut être vu comme un problème de crédibilité, mais nous devons montrer que c'est ce que l'on peut faire de plus juste, de plus intelligent.

Nous allons avoir ce dialogue et convaincre de la pertinence de ce que nous proposons ; ce n'est pas du laxisme, de l'abandon mais l'adaptation de notre stratégie économique à une conjoncture qui est partagée par toute la zone euro et qui est suffisamment grave pour que cela ait été au centre des débats des assemblées de la Banque mondiale et du FMI à Washington la semaine dernière.

Merci pour les éléments de convergence. Cela nous conforte dans la finalisation de notre propre contribution.

Je relève que vous avez mentionné un terme que j'aurais pu aussi citer : la cohésion territoriale, qui est un enjeu qui concerne chaque État de manière différente mais qui est important partout. Les réformes, le plan d'investissement, la capacité des États à conserver des marges budgétaires doit servir aussi à cette cohésion.

Sur la manière de rendre plus crédible le suivi, l'atteinte de ces objectifs, il y a les moyens et puis la manière de les intégrer dans ce qui fonctionne au niveau européen. Nous proposons d'en faire une partie intégrée du semestre européen parce qu'une dynamique s'est créée autour du semestre européen, et tant mieux.

Nous devons éviter à cet égard deux écueils : le premier est de rentrer dans un cycle de bureaucratisation. C'est toujours possible au niveau européen et cela découragerait les gouvernements, au niveau des premiers ministres ou des chefs d'État.

Le deuxième obstacle serait de juxtaposer des contraintes. Autrement dit il y aurait la contrainte budgétaire, la contrainte de la compétitivité, une nouvelle contrainte sociale, la contrainte d'emploi, etc., qui s'ajouterait sans cohérence.

Cela n'a d'intérêt, de notre point de vue, que si c'est un moyen de rééquilibrage comme vous l'avez dit.

Les chefs d'État et de gouvernement ont eu ce débat au mois d'octobre dernier où nous avons porté l'idée d'un tableau d'indicateurs sociaux pour la zone euro, avec l'objectif de rééquilibrer, de montrer que les objectifs budgétaires, par exemple, devaient se concevoir à la lumière des objectifs d'emploi ou de pauvreté. Cela a été refusé avec beaucoup de force par l'un des Premiers ministres d'un pays dont on pouvait penser qu'il était le plus intéressé : le Premier ministre espagnol. Non pas par idéologie, mais parce qu'il craignait que ce soit une nouvelle surveillance (l'objectif de l'Espagne étant de ne pas passer sous surveillance). Il pensait que c'était un cadre qui rajoutait une contrainte. Autrement dit : *« pourquoi n'avez-vous pas réduit vos déficits ? Que faites-vous en matière d'emplois ? Vous êtes vraiment mauvais. Vous n'avez pas un problème mais deux. »*

Il faut que nous parvenions à intégrer les objectifs Europe 2020 qui restent pertinents, me semble-t-il pour en faire des facteurs à la lumière desquels les politiques budgétaires, les politiques de réforme doivent être analysées.

L'enjeu est celui-là : éviter la bureaucratie et en faire un élément de rééquilibrage et non de contraintes supplémentaires.

**M. le Président.** Merci, Monsieur Léglise-Costa pour cet entretien. Je vous invite à renouveler ce type d'entretiens, d'échanges car nous en avons besoin. Au-delà des moyens que vous avez évoqués, j'ai apprécié ces forces de convergence. Derrière, ne restons pas uniquement au niveau des outils européens. L'Europe, c'est d'abord un projet de société dans lequel on doit concilier, à l'échelon de la planète, la performance économique, le bien-être social et les enjeux environnementaux.

Sur ce sujet, nous sommes prêts à offrir ce lieu, cet espace, ces échanges avec la section des affaires européennes et internationales et celle de l'environnement pour débattre, convaincre, et soutenir certaines de vos propositions. On voit bien qu'il y a de grosses difficultés devant vous. Ce n'est pas un combat facile mais il est obligatoire de le remporter. Nous avons besoin de retrouver des espérances européennes sinon ce seront les champs populistes qui remplaceront tout cela. Il y a une exigence politique majeure.

Encore merci Monsieur le secrétaire général.

*(Applaudissements)*

Mes chers collègues, le bureau se réunira exceptionnellement le 12 novembre prochain.

Lors de notre prochaine assemblée plénière, mercredi 12 novembre, nous examinerons le projet d'avis sur *Tourisme et développement durable en France*, présenté par Mme Dupuis, rapporteure, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Jean-Alain Mariotti.

La séance est levée

\*  
\*            \*

*La séance est levée à dix-sept heures quarante.*

*Prochaine séance le mercredi 12 novembre 2014 à 14h30.*



## **ANNEXES**





Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *La protection maternelle et infantile*

Amendement n° 1

Déposé par le groupe de la mutualité

Page 13 – ligne 10 - Après le point ajouter :

« Cet entretien doit également permettre, ainsi que le recommande la Haute Autorité de Santé « un repérage systématique des facteurs de vulnérabilité, notamment de convaincre, avec tact, les femmes de ne pas taire les violences conjugales ». L'axe 1 du 4<sup>ème</sup> Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) fait expressément référence à cette recommandation qui doit prochainement s'insérer dans un protocole national sur la prévention des violences faites aux femmes ».



Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé à l'amendement déposé sur le projet d'avis *La protection maternelle et infantile*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe de la mutualité a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction acceptée par les déposants : Il est ainsi rédigé :

Page 13 – ligne 10 - Après le point, ajouter :

« Cet entretien doit également permettre, ainsi que le recommande la Haute Autorité de Santé à tous les professionnels de santé « un repérage systématique des facteurs de vulnérabilité, notamment de convaincre, avec tact, les femmes de ne pas taire les violences conjugales ». L'axe 1 du 4<sup>ème</sup> Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) fait expressément référence à cette recommandation qui doit prochainement s'insérer dans un protocole national sur la prévention des violences faites aux femmes ».




Annexe 3 : *La protection maternelle et infantile* - Diaporama illustrant les propos de Christiane Basset, rapporteure

La protection maternelle et infantile

## La protection maternelle et infantile

### une structure originale à la croisée des chemins



Logo of the French Republic, featuring the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE' above a stylized emblem, with 'LE MINISTRE DE LA SANTÉ' and 'LE MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE' below it.

La protection maternelle et infantile

➤ **Un état des lieux en demi-teinte**

- L'état de santé périnatale est globalement bon, mais progresse moins depuis deux décennies
- la France occupe une place moyenne et stable en Europe au regard des principaux indicateurs
- Les comparaisons européennes et régionales montrent que les inégalités persistent et que des améliorations sont encore possibles



Logo of the French Republic, featuring the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE' above a stylized emblem, with 'LE MINISTRE DE LA SANTÉ' and 'LE MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE' below it.

La protection maternelle et infantile

➤ **Les atouts de la PMI**

- Une approche globale de la mère et de l'enfant
- Une intervention pluridisciplinaire : sanitaire, médico-sociale et sociale
- Des actions de prévention, d'éducation et d'accompagnement
- Une proximité géographique et une adaptation aux besoins particuliers des personnes



La protection maternelle et infantile

➤ **Les fragilités**

- Un accroissement des missions médico-sociales issues de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- Un pilotage complexe et insuffisant, partagé entre Conseils généraux, Agences régionales de santé et Assurance maladie
- De fortes disparités inter et infra-départementales tant en termes de moyens que de résultats



La protection maternelle et infantile

## Les préconisations du CESE

### Permettre à la PMI de mieux exercer ses missions



La protection maternelle et infantile

#### ➤ Réaffirmer le caractère de service public de proximité, gratuit et accessible, de la PMI

- Inscrire ses missions, notamment de prévention, dans le projet de loi relatif à la santé et dans la stratégie nationale de santé
- Disposer d'objectifs nationaux clairs déclinés au niveau territorial



La protection maternelle et infantile

➤ **Rénover la gouvernance et renforcer le pilotage**

- Mieux inscrire l'action des PMI dans les réseaux locaux de coordination
- Renforcer les partenariats avec les ARS et l'Assurance maladie pour la prise en charge du suivi de la grossesse, de la promotion de la santé de l'enfant et de la prévention



La protection maternelle et infantile

➤ **Valoriser le savoir-faire de la PMI en développant des coopérations**

- Renforcer son rôle de dépistage précoce, et de repérage des situations de fragilité et de vulnérabilité
- Positionner la PMI en tant que coordonnateur de l'aide médico-sociale à la famille
- Renforcer le rôle de la PMI dans le suivi des bilans de santé pour tous les enfants de 3 / 4 ans





La protection maternelle et infantile

➤ **Inscrire des priorités nationales et les assortir de moyens suffisants**

- Rénover la gouvernance
- Evaluer certaines missions de la PMI pour une meilleure efficacité
- Renforcer l'attractivité des PMI

